

La Revue Franco-Américaine

Publication mensuelle illustrée

SOMMAIRE:

	PAGES
J.-L. K.-LAFLAMME	— Bonne année ! 167
W. CHAPMAN	— Le givre (poésie) 169
ERROL BOUCHETTE	— Les origines de notre histoire parle- mentaire 171
VALENTIN-A. LANDRY	— Voix d'Acadie 179
LOUIS GERENVAL (II)	— La politique canadienne et les Cana- diens-Français 188
MICHEL RENOUF	— Le feront-ils taire ? 196
Vte F. de FRONSAC (II)	— La nation Franco-Normande au Canada 199
SAINT-SORLIN	— Etude sociale 214
LÉON KEMNER	— Revue des faits et des œuvres 218
J.-A. LEFEBVRE	— Chronique financière 253

POUR LE NUMÉRO DU MOIS DE JANVIER 1912:

EDUCATION PHYSIQUE par le Dr Henri Lasnier.

PRIX DU NUMÉRO:

CANADA: 15 cents. | ÉTRANGER: 20 cents.

DIRECTEUR

J.-L. K.-LAFLAMME

MONTREAL

SOCIÉTÉ DE LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ

MCMXII

POUR PARAITRE EN OCTOBRE :

THS CHAPAIS

Le Marquis de Montcalm

Ouvrage définitif sur les guerres de la cession du Canada
et la figure historique du Grand Vaincu.

Un fort volume in-8, contenant un portrait hors texte de
Montcalm et cinq plans, 600 pages . . \$1.50, fr. \$1.65

L'Instruction au Canada sous le régime français, 1635-
1760, par l'abbé Amédée Gosselin. . \$1.50 fr. \$1.65

La race française en Amérique, Desrosiers et Fournet.
Prix. 50c. fr. 58c.

Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de
Québec, par une religieuse du même ordre.

Prix. \$1.00 franco \$1.12

Mgr de Pontbriand, par le Vte du Breuil de Pontbriand.

Prix. 85c. fr. 95c.

Galerie historique canadienne-française, publiée par le
Dr N.-E. Dionne, conservateur de la bibliothèque de
la Législature de Québec, comprenant 8 volumes dont
6 parus jusqu'à ce jour. Titres parus :

Pierre Bédard et ses fils. 50c. franco 55c.

Les trois comédies du statu quo. . . 50c. franco 55c.

Ste-Anne de la Pocatière. 50c. franco 55c.

Mgr Forbin-Janson. 50c. franco 55c.

Chouart et Radisson. 50c. franco 55c.

Gabriel Richard. 50c. franco 55c.

NOUVEAUTES FRANÇAISES :

Gouvernement de soi-même, Eymieu, 2 vol. \$1.70 fr \$1.85

Le Vieillard, Mgr Bannard. \$1.25 fr. \$1.35.

Causeries du Père Van Tricht, en 10 volumes, se vendant
séparément, le volume. 75c. franco 85c.

Sous l'Etoile du Matin, Retté, 85c. franco 93c.

La Robe de Laine, Bordeaux, 85c. franco 93c.

La Vie des Insectes, Fabre, 1 vol- ill. rel. \$1.25 fr. \$1.35.

Autour du Congrès de Montréal, Lorrain. 85c. franco 93c.

L'art de reconnaître les styles. 85c. franco 93c.

LA LIBRAIRIE DU CLERGE

J. P. CARNEAU

6 rue de la Fabrique, QUEBEC

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. VIII. No 3.

Montréal, 1er Janvier 1912



M. LUDGER GRAVEL
Président de la Société des Artisans Canadiens-Français.



M. U. H. DANDURAND

MM. Dandurand, Marcil et Lavallée sont candidats à la mairie de Montréal.

Cette pléthore de candidats canadiens-français pourrait peut-être induire le maire irlandais actuel, M. Guerin, à se faufiler pour un nouveau terme. Pendant que l'on se battraient entre nous, il ferait sanctionner par une minorité, devenue majorité, ses histoires de course aux successions, de drapeau irlandais sur l'hôtel-de-ville, de voyage du collier du maire, etc., etc.



M. GÉO. MARCIL



M. L. A. LAVALLÉE

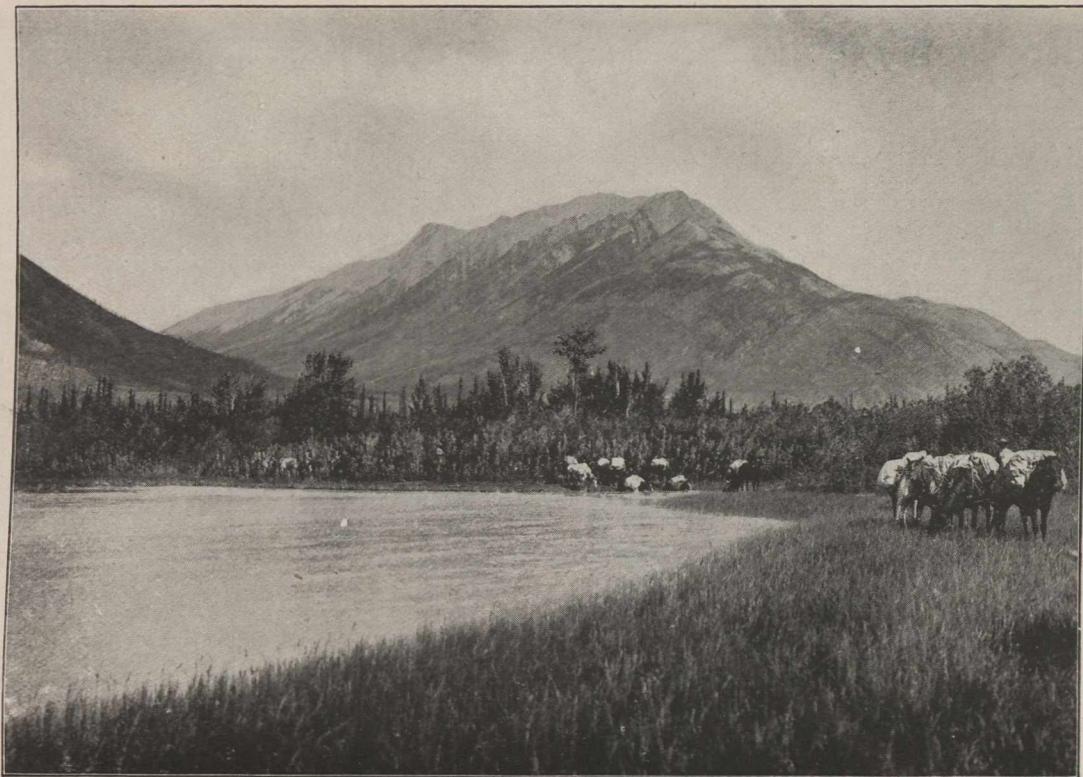
Les portraits que nous reproduisons ici *gratuitement*, nous ont été fournis par les candidats eux-mêmes. Certains compareront la popularité du candidat avec la grandeur du portrait. D'autres diront; qui s'agrandit sera rapetissé, qui se rapetisse sera agrandi.....



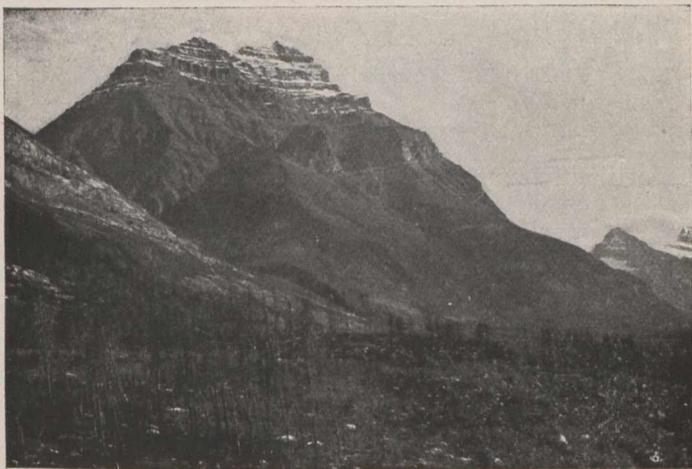
Sur le lac BERG et le mont ROBSON (13,700 pieds) pendant une tempête sur le parcours
du Grand-Tronc-Pacifique.



Sur une ferme dans l'Alberta le long du Grand-Tronc-Pacifique.

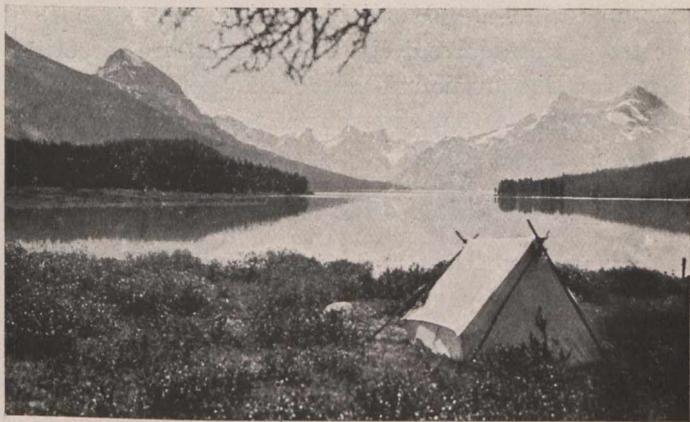


Dans le parc JASPER, près du lac JASPER, sur le parcours du Grand-Tronc-Pacifique.



LE MONT HARDISTY

Chaîne de montagnes rocheuses, le long de la rivière Athabaska,
sur le parcours du Grand-Tronc-Pacifique.



AU BORD DU LAC MALIGNE,
Sur le parcours du Grand-Tronc-Pacifique.

Avis à nos abonnés

A partir du 1er mai 1912 le prix d'abonnement à

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

sera uniforme, tant pour le Canada que pour l'étranger, soit \$2.00 par année.

De plus la *Revue* se voit obligée de

RETRANCHER DE LA LISTE

ceux de ses abonnés qui n'auront pas payé leurs arriérés et qui ne paieront pas d'avance pour l'année 1912-1913.

EN VOICI LE POURQUOI :

Environ 200 amis de la *Revue* négligent chaque année de payer à temps leur abonnement et par là nous forcent à tenir des livres. Conséquence : en dehors de ces 200 amis, 300 à 400 individus qui se sont abonnés par lettre—et qui doivent être habitués à faire ce petit jeu avec tous les journaux—en profitent pour ne jamais payer. Depuis la fondation de la *Revue* nous avons, par ce procédé, perdu

Au-delà de \$2,000

Nous trouvons que c'est trop et nous avons décidé de prendre le seul moyen radical : l'abonnement payable d'avance. Que nos vrais amis, retardataires ou négligents, ne se formalisent pas, mais qu'ils songent à ce qu'ils feraient s'ils étaient à notre place.

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

Bonne année !

L'apparition de l'année nouvelle est le signal de réjouissances sans nombre auxquelles nous nous empressons de nous joindre. Et nous voulons croire qu'à cette époque si admirablement dominée par l'effusion des sentiments affectueux, par le triomphe de l'universelle bonté, les amis de la REVUE auront pour agréable l'expression des vœux très sincères que nous formons pour leur bonheur et la réalisation de leurs plus chères espérances.

Formés à la même école batailleuse et patriotique, solidaires des mêmes revendications et aussi des luttes parfois ardentes que ces revendications soulèvent, aussi peu soucieux d'éviter les coups que l'amour de la vérité nous attire que peu désireux de tenter, par un faux amour de la paix, le moyen pusillanime des temporisations ruineuses, nous croyons répondre à un désir universellement ressenti, en convoquant la grande famille de nos lecteurs et amis autour de l'idée qui nous réunit depuis quatre ans et en les invitant à formuler pour une cause chère les souhaits qu'ils se sont déjà faits les uns aux autres.

Du reste, on ne lutte pas impunément pour le triomphe d'un idéal commun. Il coule de l'ensemble des sacrifices faits, des dangers courus ensemble, des défaites mêmes essuyées sans découragement, une source profonde de sympathie, qui relie plus étroitement les cœurs après avoir consacré l'union harmonieuse des esprits.

L'œuvre poursuivie avec ardeur et, aux yeux de plusieurs, avec acharnement, par la REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE, a subi, je ne le cache pas, des assauts terribles pendant l'année qui vient de s'écouler. Mais, comme on me l'a fait observer plus d'une fois, les situations les plus compliquées ne sont jamais si près de leur solution définitive que lorsqu'elles paraissent le plus tendues. Et c'est bien ce qui fait entrevoir à travers les événements des derniers jours

la marche lente, mais toujours sûre, de la vérité et du droit vers le triomphe final.

Sans doute, si nous faisons la revue de nos questions nationales pour en calculer le progrès, nous serions tentés de dire que beaucoup de causes ont succombé sous des coups moins terribles et moins nombreux que les assauts livrés contre les points réputés les plus forts de notre organisation nationale. Est-ce la première fois que les conseils des pusillanimes ont prévalu? Nous tenons encore pour cette doctrine qu'il n'y a pas de droit contre le droit. Et, pour ma part, je ne constate pas sans un sentiment irrépressible de satisfaction que les amis de la "petite paix" en sont encore réduits, malgré l'autorité de leur voix ou l'éclat de leur nom, à discuter l'opportunité de certaines paroles ou le ton de certains actes. Cela prouve que si la vérité met du temps à se faire jour, elle reste, en dépit de tout, solidement assise et inébranlable sur ses positions. La Providence se chargera bien de faire le reste. Aux patriotes de ne pas oublier que si la Providence ne ménage pas sa protection à ceux qui l'invoquent, elle veut aussi que l'on s'aide.

Et quel autre souhait plus pratique peut se dégager de ce qui précède, si ce n'est un souhait de courage, de fermeté d'initiative? C'est le souhait qui demeure, c'est celui que nous aimerons à retrouver demain, avant de reprendre notre tâche interrompue par le culte donné aux sereines joies de nos foyers; c'est celui que nous voudrions revoir à l'aube des luttes qui s'annoncent, ouvriers de la foi, ouvriers de la race, arrêtés en prière devant un berceau portant sur un peu de paille le Roi du monde; c'est lui qu'il vous plaira d'entendre, pasteurs avant de reprendre vos houlettes, écrivains avant de reprendre vos plumes, poètes avant de reprendre vos lyres, patriotes avant de reprendre le sillon que vous creusez avec espoir dans le vaste champ du Maître!

J.-L. K.-Laflamme.

Le givre

Depuis un mois il neige à flots. La nuit dernière
Il a plu. Maintenant sous la froide lumière
Du soleil hivernal le givre immaculé
Etincelle aux rameaux du grand bois constellé.
Quel séduisant tableau ! quelle vaste féerie !
Chaque fourré devient une cristallerie ;
Et les blancheurs du lait, de la nacre, du sel,
De l'onyx, de l'argent, de la nappe d'autel,
Sur les branches du pin, du chêne et de l'érable
S'entremêlent dans une harmonie ineffable.
Parfois des rayons d'or frappent l'arbre qui luit,
Et l'on dirait alors qu'au milieu de la nuit
Une fée a touché du bout de sa baguette
Les fûts de la forêt solitaire et muette,
En a fait les piliers d'une église sans nom ;
On songe au merveilleux temple de Salomon,
Aux trésors apportés du Pérou par Pizarre.
Parfois sur ces piliers d'agate et de carrare
Une ombre passe et fait s'évanouir soudain
Le vif scintillement de ce nouvel Eden.
Et le bois assombri, que nul souffle n'agite,
Devient la grotte où pend la blanche stalactite ;
Le soleil, mi-voilé d'un nuage blafard,
Entre d'épais massifs glisse un tremblant regard,
Tandis qu'aux alentours un feu d'apothéose
Sur les rameaux vitreux met une lueur rose
Projetant sur la neige un reflet de vermeil.
Mais un nuage encor nous cache le soleil :
Le morne clair-obscur des vieilles basiliques
Filtre à peine à travers les fûts mélancoliques
Du temple indescriptible habité par l'Hiver ;
Puis tout à coup des traits lumineux fendent l'air,

Et, frappés par ces traits comme par un bolide.
Le frimas étoilé, le glaçon translucide,
Reprennent leur éclat ; et notre œil ébloui
S'enivre de nouveau d'un spectacle inouï,
Que ne saurait décrire aucune langue humaine.....
Quel prodige !... Toujours une nouvelle scène
Du long panorama dessiné par le gel
Se déroule au sommet du grand bois solennel,
Comme un drapeau géant tissé de blanche soie
Sous la mitraille d'or du soleil qui flamboie.
Tantôt, aux vifs rayons qui pleuvent du ciel bleu,
L'immensité s'embrace : on croirait que le feu
Dévore, comme en juin, la forêt centenaire.
Tantôt, dans plus d'un arbre inondé de lumière,
Par un mystérieux et magique travail,
La branche se transforme en rameau de corail.
Tantôt le chêne altier, qu'hier tordait Eole,
Prend l'aspect d'une immense et riche girandole.....
Tout ce que le ciseau patient du sculpteur
Dans le marbre glacé sait créer d'enchanteur
En ciselant le lis, le lotus et l'acanthé,
Scintille sous les arcs de la forêt géante.
Tout ce que le ciseau du maître à l'œil de feu
Peut, comme un blanc reflet de la maison de Dieu,
Déployer sur le mur qui doit porter la fresque,
Est bien pâle à côté de ce tableau dantesque.....
Mais peut-être demain le grand flambeau des cieux
Fera fondre les fleurs du givre radieux,
Et tout ce vaste éclat de prodige et de rêve
Devra passer ainsi que la jeunesse brève
Qui, reflétant les feux du soleil des amours,
Eblouit un instant et s'éteint pour toujours.

W. Chapman.

Les origines de notre histoire parlementaire

Lacunes dans les comptes rendus du parlement anglais au XVIII^e siècle.—Comment il serait possible de les combler.—Découvertes faites par M. Paul Mantoux.—Le français langue des tribunaux en Angleterre jusqu'en 1731.

Personne ne contestera au Parlement de la Grande-Bretagne le titre que lui a décerné l'histoire. Cette auguste assemblée est bien "la mère des parlements." De toutes les anciennes comices féodales c'est la seule qui se soit normalement développée. Depuis la conquête normande, on peut suivre son évolution de siècle en siècle jusqu'à nos jours. Nous possédons pour cette étude deux documents précieux : "L'Histoire parlementaire," compilation de Cobbett, en trente-six volumes, publiée en 1806, et embrassant la période de 1058 à 1804, et les comptes rendus parlementaires de Hansard et de ses successeurs, formant une suite ininterrompue de 1804 jusques à aujourd'hui : (1)

L'historien soucieux de la précision scientifique peut accepter presque sans réserve les comptes rendus du dix-neuvième siècle. Ils sont suffisants ; les lacunes graves, les erreurs absolues y sont rares. On ne saurait en dire autant de l'histoire parlementaire de Cobbett, et cela pour plusieurs raisons. Cette œuvre considérable devait nécessairement s'appuyer sur des sources plus anciennes, dont elle n'est en fait qu'une collection ordonnée et jusqu'à un certain point contrôlée par les compilateurs. Les "journaux" (procès-verbaux) de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes, dont la publication commença

(1) Luke Hansard n'était que l'imprimeur des débats, mais la série n'en porte pas moins son nom.

vers le milieu du dix-huitième siècle,—mais dont la série authentique remonte beaucoup plus loin,—nous donnent bien le texte des motions et des amendements, ainsi que le résultat des votes ou divisions ; et à ce point de vue “l’histoire parlementaire” est irréprochable. Elle laisse, par contre, beaucoup à désirer pour ce qui est des débats proprement dits dans les deux Chambres, jusqu’à la fin du dix-huitième siècle. L’absence des discours historiques de certains grands parlementaires est particulièrement regrettable.

Avant le dix-neuvième siècle, celui qui osait publier les débats du parlement se trouvait par ce fait coupable d’un délit et passible d’amende et d’emprisonnement. Pour être admis à assister aux séances, il fallait obtenir un permis spécial et cette faveur était, la plupart du temps, réservée à de grands personnages, parmi lesquels il faut mentionner particulièrement les diplomates accrédités des puissances étrangères.

Naturellement, le public désirait vivement se tenir au courant de l’œuvre législative et du mouvement politique. Aussi, malgré l’interdiction, s’est-il trouvé, à toutes les époques, mais dans l’avant-dernier siècle surtout, des gens qui ont transcrit, tant bien que mal, certains discours importants et qui se sont efforcés de fixer la physionomie de plusieurs séances mémorables. Dans ces comptes-rendus, imprimés tels quels par Cobbett et ses collaborateurs, les lacunes sont innombrables. C’est ainsi, pour ne citer qu’un exemple en passant, que les grands discours du premier Pitt (Lord Chatham) n’y figurent en aucune façon et semblent perdus pour la postérité, la censure étant devenue très sévère à l’époque la plus brillante de sa carrière. D’autre part, les collaborateurs parlementaires du *London Magazine* et du *Gentleman’s Magazine*, où sont surtout consignés ces articles, n’assistaient pas toujours aux séances à cause du huis-clos qui excluait souvent le public, et aussi des huissiers qui connaissaient les nouvellistes et qui les faisaient sortir sous le moindre prétexte. Ceux-ci se renseignaient comme ils le pouvaient et faisaient souvent

œuvre d'imagination. Ce jugement n'a du reste rien de désobligeant pour ces écrivains qui, entourés de difficultés presque insurmontables, ont cependant réussi à produire une oeuvre historique, précieuse en somme, bien que très incomplète et souvent inexacte. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que la plupart des discours qui nous sont ainsi parvenus paraissent ternes ; mais, d'autre part, ils s'élèvent parfois à une haute éloquence sous la plume d'un homme supérieur comme Samuel Johnson, sans être pour cela plus authentiques. C'est Johnson lui-même qui nous en avertit sous une forme assez plaisante dans ses mémoires. (1) Il reste donc acquis que les sources connues jusqu'à présent des anciens débats du Parlement laissent beaucoup à désirer.

Regrettables au point de vue général de l'histoire, ces lacunes sont vraiment déplorables en ce qui regarde les origines de la domination anglaise au Canada. On trouverait en effet dans l'histoire parlementaire complète du dix-huitième siècle la genèse de cette politique qui a préludé à la conquête, et aussi celle de toutes les anciennes luttes constitutionnelles dans notre pays. Même dans son état incomplet nous pouvons y relever des faits importants, notamment cette loi si intéressante de l'année 1731 décrétant "*That all proceedings in Courts of Justice shall be in the English language.*" Mesure capitale au point de vue de la langue dont on devra se servir dans la colonie qui sera conquise trente ans plus tard. Les adversaires du "bill," dit l'histoire parlementaire, affirmaient qu'une telle loi ferait perdre la tradition légale tout en multipliant outre mesure le nombre des avocats. On leur répondait que la tradition ne courait aucun danger et qu'on saurait bien limiter par d'autres mesures le nombre des hommes de loi. Et voilà tout. Ce sont, on le voit, des généralités qui n'éclaircissent que faiblement.

(1) Dans la préface des débats rapportés par Henry Cavendish, M.P. (1768-1771) reconstituant en partie "*The Unreported Parliament,*" il est dit : "Au moins celui-ci n'était pas exposé à être mis à la porte au milieu d'un discours."

Pourtant, le seul fait qu'il y eut opposition à l'usage exclusif de la langue du pays dans les plaidoiries, indique déjà quelle large place le français occupait encore à cette époque dans la vie publique en Angleterre. Les expressions et les formules parlementaires, celles du Conseil privé, les vocabulaires aristocratique, militaire, municipal et surtout judiciaire venaient de source française et la langue elle-même subsistait jusqu'à un certain point. Avant 1731, disent Pollock & Maitland, dans leur histoire du droit anglais, on se servait du latin et du français comme de l'anglais devant les cours de justice.

Séance mémorable, certes, que celle où s'est accomplie cette espèce de prise de possession de la langue nationale. La date relativement récente de l'événement explique peut-être l'exclusivisme absolu et intolérant du parler qu'on remarque dans certains milieux anglo-saxons. On a dû pourtant, au cours du débat, faire observer que s'il était juste et avantageux de s'en tenir à la langue nationale en Angleterre, il serait, par contre, malheureux d'oublier la française dont elle dérive en si grande partie. L'anglais classique, dit-on à Oxford, s'inspire du latin et du français comme du saxon. Ces sources diverses l'enrichissent et en font un instrument perfectionné pour la transmission de la pensée.

Qu'il eût été intéressant de connaître sur ce point l'avis de Walpole, de Pelham, de Wyndham, de Pulteney et surtout de Chatham, au moment où il se préparait à une lutte à mort contre la suprématie française, Chatham dont le geste dominera à jamais la destinée du nouveau monde, changée par ses efforts.

Mais ce n'est là qu'un point de vue spécial. Nous plaçant sur un terrain plus élevé, n'est-il pas manifestement important de pouvoir suivre de très près le fonctionnement du parlementarisme dans une crise vitale comme celle provoquée par Chatham ? Bien que gênée par l'ingérence d'un monarque capricieux, l'institution se révéla puissante en face du régime absolutiste français soumis à toutes les influences corruptrices et désorganisant. Nous savons

cela d'une manière générale, mais les détails nous font défaut.

Afin de pouvoir juger de la portée de l'œuvre accomplie plus tard par le groupe constitutionnel canadien, n'est-il pas essentiel de connaître le fond de la pensée de Chatham et celle de son fils, plus grand encore? Ils incarnent tous deux l'aspiration de ce peuple qui, suivant l'ambassadeur français Nivernois, "se compare volontiers aux Romains, qui possède effectivement leur orgueil et leur entêtement, en même temps que l'âpreté et l'égoïsme des Carthaginois." (1) On connaît l'esprit qui animait alors les vainqueurs, dont quelques-uns prétendaient pousser les conséquences de la conquête du Canada jusqu'à dépouiller les seigneurs et toute la population du Canada et de l'Acadie de leurs propriétés en terres (2). La connaissance des débats qui ont manifesté cet état d'esprit serait utile. On saurait mieux alors la vraie nature de ces ressentiments que les Canadiens eurent à vaincre par leur attitude calme et conciliante, mais ferme et comportant l'adaptation à leurs besoins de l'admirable instrument de gouvernement que leur apportait l'Angleterre.

Toute l'histoire, toute la vie nationale canadienne tiennent ainsi par certains côtés à cette époque mal connue de l'histoire parlementaire britannique. Les sources anglaises semblent épuisées. "La vie de Chatham, dit Lord Roseberry, est extrêmement difficile à écrire; à vrai dire on ne pourra jamais l'écrire," (3) Green, Macaulay, Thackeray et plusieurs autres constatent le même fait, non seulement pour la carrière de Chatham, mais pour toute l'histoire parlementaire de 1737 à 1800, époque qui nous intéresse particulièrement. C'est en 1737 que Chatham entre en scène et que commence le duel titannique qui valut à l'Angleterre la possession de l'Amérique française. Pour comprendre dans quelles conditions s'est

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères, Tome 447 (1763).

(2) (Ibid).

(3) Lord Chatham, his early life and character, London, 1910.

faite la lutte, et nous rendre compte de la situation où s'est trouvé, à la paix, le groupe français resté dans la colonie, il faudrait savoir aussi exactement que possible ce qui s'est passé au Parlement avant et après cette époque.

Or nous constatons que cette période de l'histoire parlementaire est particulièrement difficile à rétablir. De 1730 à 1743, les collections du *London Magazine* et du *Gentleman's Magazine* sont peu sûres et ne touchent guère aux questions qui nous intéressent le plus. De 1743 à 1774 la collection Almon, qui fait suite aux rapports de Samuel Johnson, laisse encore plus à désirer. Nous arrivons ainsi, toujours dans les ténèbres, ou plutôt dans un crépuscule historique, jusqu'à l'époque de l'Acte de Québec (1774) et de l'Acte Constitutionnel (1791).

Telle est la situation. Comme on le voit, il y a là une réelle lacune à combler. Est-il possible de reconstituer ces débats parlementaires qui éclaireraient d'une si vive lumière certains côtés de notre histoire? Peut-être, jusqu'à un certain point, pouvons-nous répondre. Il existe, en effet, d'autres sources auxquelles l'on ne semble pas avoir songé en Angleterre.

Nous savons que les ambassadeurs et certains autres membres du corps diplomatique se trouvaient parmi les privilégiés admis aux séances du parlement. Or les ambassadeurs ont pour mission de renseigner leurs gouvernements sur ce qui se passe dans les pays auprès desquels ils sont accrédités. Il devait en être ainsi surtout à cette époque où les feuilles publiques étaient bien rares et les comptes rendus officiels incounus. Deux grands souverains régnaient alors en Europe : Catherine, en Russie, et Frédéric, en Prusse. Tous deux avaient un intérêt direct à connaître par le menu ce qui se passait au Parlement Anglais. La Prusse, l'Autriche, la Hollande touchaient des subventions pour combattre la France. La France elle-même, faisant face à l'Europe, devait exiger de son représentant des renseignements détaillés.

Nos archives n'ont encore rien recueilli à ce sujet. L'abbé Verreau a dépouillé les années 1761, 1762, 1763 et

1764 des archives du ministère des Affaires étrangères de France. Mais son travail, bien que fort important, ne touche en aucune manière aux débats parlementaires anglais, car il s'est attaché surtout à l'époque où ces comptes rendus étaient interrompus à cause de la guerre qui avait naturellement mis fin aux relations diplomatiques.

D'autres chercheurs sont allés plus loin et nous savons aujourd'hui, qu'en France au moins, il existe toute une série de comptes rendus parlementaires anglais inédits. Un écrivain distingué, M. Paul Mantoux, porte à notre attention dans un livre récent (1) l'importance de la "correspondance politique" dans la série "Angleterre" des Archives du ministère des Affaires étrangères de France. Cette correspondance, dit-il, contient de nombreux comptes rendus du Parlement anglais inégalement repartis parmi les volumes du XVIII^e siècle. Leur importance historique, ajoute-t-il d'ailleurs, serait médiocre, si nous possédions d'autre part un texte complet et sûr des débats parlementaires antérieurs au XIX^e siècle. Nous avons déjà constaté que ce texte n'existe pas.

Mais, fait observer M. Mantoux, "si ces comptes-rendus sont parfois courts et incomplets, la plupart ont, en revanche, la valeur de témoignages directs provenant quelquefois de sources officielles et qui, dans tous les cas, n'ont nullement été empruntés aux publications anglaises." De nombreux détails sur les séances, sur la manière de s'exprimer des orateurs et surtout le fait que les dépêches arrivaient hebdomadairement à Paris, tandis que les magazines anglais ne paraissaient que chaque mois, établissent clairement ce point. En les comparant avec l'œuvre de Cobbett, on constate que certains débats transmis en France ne se trouvent pas dans "l'histoire parlementaire," que d'autres sont plus détaillés et plus précis dans les dépêches de l'ambassadeur de France. Voilà ce que révèle un

(1) *Notes sur les comptes rendus des séances du parlement anglais du XVIII^e siècle conservés aux Archives du ministère des Affaires étrangères.* In-12. Paris. V. Giard et E. Brière, éditeurs, 1906.

examen sommaire. Le livre de M. Mantoux contient des extraits fort intéressants mais qui ne touchent pas directement aux choses canadiennes, car il ne se place pas au point de vue spécial qui nous occupe.

Il serait certainement fort utile de faire le dépouillement de ces pièces pour enrichir nos archives, et de consulter aussi les archives d'autres pays, en autant qu'elles peuvent être accessibles, pour découvrir la nature des renseignements qu'on envoyait à Frédéric, à Catherine et à d'autres souverains. Même si nous n'y trouvions pas de documents portant directement sur notre pays, elles offriraient certainement un grand intérêt au point de vue de l'histoire et des traditions parlementaires de la Grande-Bretagne qui se perpétuent et se continuent au Canada comme dans la métropole, avec des adaptations et même, disons-le, des améliorations qui ajoutent encore à l'importance et à la saveur de ces records anciens.

Errol Bouchette.

Voix d'Acadie

Le travail d'assimilation

IV

L'Irlandais est bien toujours et partout le même. Le "Mémoire" vengeur du comité de prêtres de Québec, réfutant les calomnies d'O'Brien, archevêque de Halifax, contre l'épiscopat de Québec, montre de façon irréfutable la mauvaise foi unie à la méchanceté froide de ces obligés des Français. Inutile, à ce sujet, de rappeler l'entrevue accordée à l'envoyé d'un journal de Montréal par l'évêque Walsh, entrevue rapportée dans le numéro de ce journal du 7 novembre dernier. Mgr Walsh y proteste de son *tendre amour* pour les Français. Qu'eût-ce été, Seigneur, s'il les eût haïs?... On songe à ce fait conté par M. l'abbé Lacroix, de Paris, il y a quelques années, dans son livre : *Yankees et Canadiens*, publié à la suite du voyage ici fait par ce prêtre distingué vers 1892, si la mémoire de l'ami qui me cite ce fait est fidèle. M. l'abbé Lacroix raconte donc qu'au Canada il a eu l'honneur de faire un assez long trajet en chemin de fer en compagnie de Mgr Cameron, évêque d'Antigonish. Apprenant que M. l'abbé Lacroix était de Paris, l'évêque lui dit avoir une grande portion de son troupeau de langue française. Il protesta de son amour pour la langue et pour son peuple français (du Walsh tout pur!). Mais j'appris plus tard," continue M. l'abbé Lacroix, "que cet évêque persécutait ces Français qu'il m'avait dit tant aimer. Et si j'eusse connu ce fait avant ma conversation avec lui, je ne me fusse point fait défaut de lui manifester ma surprise et mon indignation." Mgr Cameron était un des rares Ecossais à l'esprit étroit qui avaient épousé la haine du Français à l'école de l'Irlandais. On se souvient, au Canada comme en Acadie, des mauvais traitements que

cet évêque fit subir aux meilleurs de nos prêtres acadiens de son diocèse ajoutant foi aux enseignements de l'Écriture sainte dans son récit du grand prêtre Matathias et de ses fils les Macchabées. M. l'abbé Guillaume LeBlanc, d'Arichat, mort en 1907, fut sa dernière victime.

En passant, faisons aussi observer que ce fut cette même méchanceté froide de Mgr Cameron, uni à son métropolitain l'archevêque O'Brien (toujours !), qui poussa ces deux prélats à enlever à Arichat le siège de l'évêché le 23 août 1886, parce que cette ville était trop française, pour transporter ce siège à Antigonish, dans des conditions de véritable injustice relativement à certains fonds...

Ce dernier point est aussi dans les traditions constantes des Irlandais. Lisez, dans le "Mémoire" vengeur, les vols commis au détriment des nobles Evêques de Québec "qui n'avaient même pas où poser la tête," par ce Jones, grand vicaire d'Halifax, prédécesseur de l'Edmund Burke. Cela commencé dès la page 80, puis l'accusation se précise avec preuves à l'appui pages 90, 91, 92, 93. A la page 111, on prouve clairement le désir de Burke de mettre le grappin sur l'argent auquel, d'aucune manière, ni comme homme ni comme prêtre, il ne peut toucher. Voyez ensuite à la page 119 la haine que voue ce prêtre au prêtre canadien-français qui a fait échouer d'autres plans de rapine, de fibusterie du futur évêque d'Halifax. A la page 133, Mgr Hubert, évêque de Québec démontre au Burke l'injustice de ses aspirations. La page 215 laisse planer un soupçon extrêmement grave sur la probité de ce futur évêque : "Gardait-il pour lui les dépôts qui lui étaient confiés ?"— Outre le cas d'Antigonish, de nos jours, n'avons-nous pas aussi le cas des sommes envoyées de France pour les enfants acadiens et les Micmacs et, détournées de leur but, allant en Irlande servir à nous préparer d'autres persécuteurs ?—Et les évêques assimilateurs des Etats-Unis...— Mais toutes ces exactions, ces malversations se passent aujourd'hui, maintenant, sous nos yeux ! Seule, Rome semble ne voir ni ne comprendre.

Qu'on me permette une petite digression.

Tous les lecteurs de la REVUE FRANCO-AMERICAINE se rappellent le discours prononcé par l'évêque Fallon devant tous ses prêtres, il y a quelques mois. Le prélat "cow-boy" se vantait, en ce discours, de n'obéir ni à ceux qui sont au-dessus de lui, ni à plus forte raison à ceux qui sont au-dessous de sa grandeur. "L'homme est souvent puni par où il a péché, dit la sainte Ecriture. Que le lecteur savoure cette petite note datée de Toronto le 14 novembre dernier et qu'il admire la vaillance (!) du *gnome* titubant devant son évêque comme certain vicaire de l'île Saint-Jean devant le Saint-Sacrement. Encore une fois, qu'est-ce que Dieu devant ces Fallon et ces gnomes ?

Voici cette dépêche :

Toronto, 14 nov. 1911.—Le Rév. P. J. Gnam, curé de Wyoming, en a appelé de la décision du juge McWatt, approuvant Mgr Fallon, évêque de London, de le rappeler de sa cure. La cause sera plaidée devant la cour de Division.

Mgr Fallon a écrit qu'il s'était vu forcé de prendre la décision de rappeler M. Gnam, à cause de la conduite de ce dernier qui fréquentait les buvettes et faisait usage de liqueurs alcooliques.

Si ce gnome était le seul de son espèce !... Hélas ! ils sont légion...

Non, l'Irlandais n'a pas changé : il est bien toujours et partout le même. Il présente une caractéristique toute particulière, propre seulement à cette nation. Nous y sommes habitués, nous qui sommes nés sur ce continent. Mais l'étranger en est frappé et ne peut en cacher son indignation. Cette caractéristique, c'est l'*art* (!) de calomnier. J'entends, tout ce qui a trait à la colomnie. A tout crime, il y a le prologue (si j'ose m'exprimer ainsi) où l'on trouve les mobiles de l'acte, la préméditation, l'étude du plan. Ensuite l'exécution, à laquelle succèdent le châtement et la réparation. C'est ici que se distingue le génie... mauvais de l'Hi-bernien. Quelle que soit la réfutation de ses calomnies, quel que soit le rang social de celui qui les a réfutées ; encore que le calomniateur ait paru admettre qu'il n'est qu'un

impudent menteur, *il ne réparera rien*. O'Brien a joué merveilleusement ce rôle avec le Cardinal Archevêque de Québec : il a frayé la voie ; les Murphy, les Coleman, les Devlin et autres Walsh et Fallon ont emboîté le pas. Ils faussent l'histoire. Ils dénaturent les faits les plus évidents. Ils ridiculisent les peines et les souffrances de nos saints missionnaires. Ils croient ternir de leur bave immonde la blanche hermine de nos Evêques. Ils outragent la Papauté. Ils *blaguent* la Divinité par leurs *chapel-cars*... Eux seuls sont sacro-saints. Ils veulent être adorés.

Ils construisent ainsi leur Eglise nationale. Il faut bien que les voies soient préparées au Pontife qui viendra—afin qu'il trouve la *Religion* tout à fait *dépeuplée* sur ce continent comme dans les vieux pays. L'Arabe dirait : "C'est fatal !" nous ajouterions : "Grâce à eux..."

ENCORE DES FAITS

Dans nos remarques parues en cette Revue au mois d'août dernier, nous avons montré comment l'esclave devenu libre entend la liberté pour les autres. J'ai parlé du beau comté français de Kent et j'y reviens. J'ai dit ce qui se passait lors des élections. Si les magistratures raclées administrées à ces ivrognes par nos gens ont diminué quelque peu les assauts, il n'en est pas moins vrai qu'il se produit encore des bagarres.

M. Renaud, Français de France, ai-je dit, fut le premier député fédéral élu par les Acadiens.

Lors d'une de ses campagnes—je ne puis me rappeler la date exacte, ce qui importe peu du reste—, il revenait certaine nuit de Richibouctou à Bouctouche où il résidait. Les ennemis, embusqués derrière des arbres, l'attendaient. Dès que la voiture parvint à leur hauteur, ils tirèrent sur lui : une balle traversa la manche de son habit.

L'un des principaux citoyens du comté, né à Saint-Louis, d'une des plus respectables familles d'Acadie, M. Jean Vautour, homme très capable, obtint par l'entremise du député acadien M. Renaud, de sir Georges-E. Cartier, alors ministre des Postes, la position de percepteur des Postes à

Richibouctou. C'était aussi le premier Acadien parvenant à un emploi enviable du gouvernement. Cela ne faisait point l'affaire des ennemis du nom français. Aussi presque chaque soir, et durant longtemps, M. Vautour se vit en butte aux pires traitements. Cachés derrière des murs ou profitant des nuits très obscures, les malandrins lançaient contre le bureau des pierres énormes, brisant les fenêtres, mettant en danger les jours de M. Vautour.

Un soir qu'il se rendit en voiture au bureau pour affaires, un vaurien lui lance une pierre, de près de cinq livres ! avec tant de force qu'elle lui brise sa montre d'or. Le coup, heureusement, ayant été amorti par la montre, ne fut point mortel. Et, quoique gravement blessé, M. Vautour se rendit à son bureau.

Il ne pouvait plus hésiter. Il fit donc rapport de tous ces faits, de l'imminence du danger pour lui, à son chef, sir Georges-E. Cartier. Immédiatement le ministre lui répondit, lui donnant instruction formelle de tuer le premier qui oserait encore l'attaquer, lui promettant que le gouvernement le protégerait.

M. Vautour fit faire des affiches contenant cet ordre du ministre et les fit apposer par toute la ville. "La crainte du fusil est le commencement de la sagesse" du fusil de la verte Erin : les attaques contre M. Vautour cessèrent aussitôt.

Le comté de Kent est riche en faits de ce genre—richesse peu enviable ! Je me permettrai d'en rapporter de temps à autre si je ne suis pas lapidé d'ici-là.

Voilà les gens qui fournissent ce que leurs évêques ont baptisé du nom baroque de *timber* à faire des ministres du Dieu de paix et d'amour.

Ce n'est pas seulement dans le comté de Kent que se produisent les actes de sauvagerie dont j'ai donné quelques exemples. C'est partout. Vous-mêmes, dans la province de Québec, vous n'en êtes pas exempts. Cela ne vous corrige pas plus que nous, et, tout aussi stupidement que nous, vous trouvez moyen de pousser ces énergumènes, sous le prétexte, adorable de bêtise humaine," qu'il faut être

large..."—C'est ainsi que, doucement mais sûrement, nous nous suicidons. Nous le savons, nous le voyons, nous le sentons. Est-ce que ce serait à notre race que s'appliquerait la parole de Virgile : *Quos vult perdere Jupiter dementat*? —Malheur de vous, en ce cas!...

OU LES COUPS CONTINUENT

Le grand comté de Northumberland ne compte guère qu'un quart de Français. Je ne m'y arrête pas aujourd'hui, pour arriver tout de suite au beau comté de Gloucester aux trois quarts et plus français.

Le chef-lieu de ce comté est Bathurst, jolie petite ville où à l'origine l'Irlandais dominait. Plus au sud se trouve la paroisse municipale d'Inkerman, mieux connue sous le nom de Pokemouche. C'est le meilleur centre agricole du comté. Je fus témoin oculaire de ce que je vais rapporter. J'étais alors bien jeune.

Dès que l'automne arrive, c'est la coutume de se réunir plus ou moins nombreux tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, afin de passer le plus agréablement possible les longues veillées. Presque chaque fois, ces réunions toutes paisibles étaient troublées par les Irlandais pleins de whiskey qui s'emparaient même avec des violences regrettables des maisons où s'amusaient les nôtres. Quand les nôtres étaient prévenus à temps, ils se préparaient en conséquence et recevaient magistralement les assaillants, forts seulement lorsqu'ils étaient dix contre un. Toute la population de langue anglaise ne formait pas un quart de la paroisse. Les Anglais eux-mêmes vivaient en très bonne intelligence avec les Français et ne prenaient jamais part aux sauvageries de leurs ilotes. Ces attaques des voyous irlandais devinrent si graves, les lois nous protégeaient si peu, la note des tribunaux était si élevée et les procès duraient si longtemps, que les Français finirent par où ils eussent dû commencer : s'exercer et se défendre eux-mêmes. La jeunesse d'alors se mit à l'étude de la boxe, elle s'adonna au pugilat. Nos jeunes gens devinrent si forts qu'un seul d'entre eux mettait aisément à mal cinq ou six de ces fier-à-bras. Il ne

fallut pas une génération pour en arriver à ce résultat, croyez-le bien. Et bientôt, nos jeunes gens prouvèrent par les arguments *frappants*—si efficaces auprès de nos ennemis—que si charbonnier est maître chez soi, les Acadiens entendaient jouir du privilège du dit charbonnier. Les Irlandais, dès lors, commencèrent à réfléchir. Que de horions ils reçurent pour en arriver à comprendre le précepte de la sagesse des nations!

A cette époque—il y a un demi-siècle environ—, il n'y avait à Pokemouche qu'un seul marchand acadien, le premier jusqu'alors. Désireux de donner une bonne instruction à ses enfants, il les enseignait lui-même, puis décida d'en envoyer un au moins à Halifax, les collèges étant rares alors, aucun de notre langue n'existant encore. Celui qui fut envoyé à Halifax n'avait pas 20 ans. Il demeura deux ans à la capitale de la Nouvelle-Ecosse et, à ses études, joignit un cours extrêmement complet de boxe. Revenu au foyer paternel, il eut bientôt l'occasion de montrer son savoir-faire et, après quelques rencontres, il devint la terreur des Irlandais. Dans une bagarre quelconque, son nom seul jeté dans la mêlée par l'un des nôtres amenait la fuite des assaillants.

C'était un spectacle réjouissant! Je pourrais citer le nom de ce brave : qu'il me suffise de vous dire qu'il me touche de très près...

Je passe à un fait assez tragique que je prends entre cent autres.

Il y a des années... pas bien des années, depuis la Confédération, un de nos compatriotes fut nommé par le gouvernement fédéral comme officier garde-pêche. Il devait surveiller les seines. Un dimanche, il en saisit une certaine quantité qui, on le sut bientôt, appartenaient à quelques familles irlandaises de la paroisse. Cette saisie, jointe à la haine du Français choisi à ce poste au lieu d'un des leurs, exaspéra ces gueux. Ils résolurent donc d'attenter même à la vie de l'officier. Ce n'était pas assez. Ils formèrent le complot de ruiner sa famille.

Cet officier, fermier très à l'aise, venait d'achever la

construction d'une grande et belle grange de quelques milliers de piastres. Un soir, quatre ou cinq de ces ennemis de tout ordre et de toute liberté se concentrent. Ils ont publiquement vociféré des menaces de toute sorte contre les propriétés et la vie de l'officier—grâce à l'excellence de nos lois, à la protection qu'elles semblent assurer tout spécialement aux criminels. L'officier et sa famille venaient de se coucher lorsque le feu éclata soudain aux dépendances. Les incendiaires menacent du fusil le brave officier, victime de son devoir. En peu de temps maison, écuries, remises, récoltes, tout est anéanti : à grande peine la famille peut-elle échapper saine et sauve.

Une enquête s'ouvre. Ceux qui s'étaient publiquement montrés comme auteurs du crime *sont soupçonnés* et arrêtés, mis en prison en attendant un procès. Le procès s'instruit. Le curé de la paroisse (ce n'était pas un Français), à peine le crime consommé, le flétrit en chaire, en dénonce les auteurs, disant qu'ils doivent être traduits devant les tribunaux pour être punis. Il ajoute qu'il connaît les coupables (ce qui n'était un mystère pour personne).

Ce beau mouvement ne se produisit que cette seule fois. Y eut-il des menaces faites à ce prêtre?... ou d'autres raisons?...

Il refusa, depuis lors, de s'occuper aucunement de cette affaire.

Il fallut choisir le jury. Le shérif a bien le droit de nommer ses hommes—pourvu que le choix soit impartial et que l'idée de justice domine dans ce choix.—Je dois observer que ce Shérif n'était pas un Anglais : je veux dire par là que c'était un Irlandais ou un Français. Chose ignoble, tout le jury fut choisi parmi les Irlandais, il n'y eut pas un seul, que je sache, de ses membres qui fût français. Le prêtre de la paroisse avait-il mis la main à cela?... Mystère!...

Vous avez déjà prévu l'issue de ce procès scandaleux : les incriminés furent libérés... Voilà nos lois!—Ce cas est un cas de pénitencier pour la vie : ces brutés en sortirent presque glorifiées... Le gouvernement indemnisa-t-il

son fidèle serviteur?... — Croyez-le, et buvez de l'eau fraîche si le cœur vous en dit.

Le curé de la paroisse, s'étant attiré la disgrâce de ses... torcols par un sermon dans lequel il s'oublia au point de leur rappeler leurs devoirs, prêchait à la grand'messe le dimanche suivant : la servante était, elle aussi, à la messe. Elle avait préparé la table pour le dîner.

La douce canaille (je ne parle pas de la servante), qui se tient de préférence au dehors de l'église pendant les offices pour mieux préparer ou jouer ses tours, se rendit à la grange du curé, vola, brisa tout ce qui s'y trouvait, passa au presbytère, y mit la table en pièces, cassa plats et soupière, la vaisselle, saccagea à son goût. Après la messe, ces braves prirent la fuite sans laisser d'adresse.

La hiérarchie irlandaise affiche ouvertement son mépris de l'autorité de Rome : l'exemple venant ainsi de ces gens-là, ils ne doivent pas s'étonner que leurs congénères les imitent. C'est bien qu'ils récoltent ce qu'ils ont semé.

Par ce qui précède, vous pouvez vous imaginer facilement l'énorme quantité d'excellent "*timber*" qu'ils possèdent pour y tailler des O'Brien, des Walsh ou des Fallon !

V.-A. Landry.

La politique canadienne et les Canadiens-Français.

II.—Questions actuelles.

I.—L'exploitation des préjugés.

Platon était philosophe comme on en rencontre peu de nos jours. Mais, il se déridait à l'occasion, comme la fois qu'il écrivit dans "le Politique" que la politique est la science du gouvernement "des bipèdes sans cornes et sans plumes." Je ne dis pas que Platon exagère les qualités de ses contemporains, mais je serais gêné d'avoir autant de franchise à l'égard des miens.

Cousin est de l'avis de Platon, mais il le dit tout autrement : "la vraie politique repose sur la connaissance de la nature humaine." Cela veut dire que l'homme est un bipède, qu'il a des instincts qu'il faut écouter et des besoins qu'il ne faut pas contrarier. Il n'est pas que la vraie politique qui repose sur la connaissance de la nature humaine, l'autre aussi, surtout l'autre, la politique qui n'a pas de qualificatif, celle qui vit de la sottise ambiante. Cette autre, au lieu d'étudier la nature humaine pour obéir à ses hautes aspirations, en recherche toutes les faiblesses, les mauvaises inclinations et les tendances ataviques afin de s'en faire un marchepied facile.

Deux grandes races se partagent le Canada. Elles se sont longtemps combattues, et la paix s'est faite. Toutes deux devraient vivre en harmonie, dans le respect l'une de l'autre. Des heurts se produisent périodiquement, toujours causés par la politique, provoqués par des esprits étroits ou des gens de mauvaise foi. On peut loyalement différer d'opinion, discuter avec ardeur même, mais on ne devrait jamais supposer chez l'adversaire des motifs qui n'existent

pas. Or, le rôle d'un bon nombre de nos hommes politiques et de nos journalistes, depuis une vingtaine d'années, est précisément celui de tromper une partie du peuple sur ce que pense l'autre partie.

Depuis la généreuse folie politique de Riel, à tous les moments d'excitation, il s'est trouvé chez les Anglais et les Français des opportunistes, tels par égoïsme ou servilité, pour donner aux faits une interprétation fautive et aux choses un sens qu'elles n'avaient pas. Autrefois, la lutte entre les partis était plus franche. On était ouvertement anglophobe ou francophobe sur les questions d'intérêt national. Aujourd'hui, le député orangiste mange devant ses électeurs tous les Canadiens-Français du Québec et devient agneau au Parlement, alors que le député opportuniste canadien-français jure dans son comté qu'il mourrait pour les siens à les défendre contre l'orangiste et vote aux Communes avec son chef pour n'importe quelle mesure restrictive de nos droits.

Sir Wilfrid Laurier s'est employé pendant vingt ans à soulever les deux races l'une contre l'autre, sous le prétexte de les rapprocher. Nous ne doutons pas que l'ex-premier ministre ait désiré sincèrement la fusion des deux groupes ethniques canadiens. Il a voulu surtout, avant tout, son succès. Pour l'obtenir, il a posé en conciliateur, auprès de chacune des deux races, faisant croire à des sentiments d'hostilité qu'il exagérait, gagnant ses élections dans le Québec et y édifiant sa popularité avec la vanité nationale, y cultivant avec soin l'instinct de la peur de l'Anglais représenté faussement comme un ogre, d'un autre côté amadouant le fanatisme de quelques francophobes par des concessions et des compromis, se plaisant dans les provinces anglaises à se dire persécuté par ses compatriotes pour ses idées sur l'unification du peuple canadien.

On a exploité tous les préjugés de l'électorat sur la question des écoles en 1896, lors de la guerre de l'Afrique-Sud, lors de la création des nouvelles provinces, et lors des dernières élections fédérales. Cette vile exploitation continue dans la presse et sur les tribunes : en Ontario, des députés

font croire à leurs commettants, avec l'aide des journaux, que le gouvernement du Canada est aux mains des nationalistes du Québec, alors qu'ici on se plaint d'être gouverné par le colonel Hughes et le Dr Sproule.

Sans le savoir peut-être, ces exploiters des préjugés nationaux, religieux et politiques, préparent, bien qu'ils posent en prédicateurs de l'esprit canadien, la division complète entre le Canada français et le Canada anglais ; ils la rendent inévitable.

C'est que le préjugé politique est fort lui aussi, plus chez le Canadien-Français que chez les autres. L'homme qui tourne le dos à son parti est excommunié, c'est un interdit politique. Il est bien difficile de ne pas changer de parti quand on ne veut pas changer d'opinion ; et celui qui est très attaché à son parti et à son chef doit changer d'opinions vingt fois l'an. Cependant, il y en a qui sont assez habiles, parmi les chefs, pour ne pas changer de parti tout en changeant d'opinion. C'est qu'ils font changer d'opinion au parti.

Il se formera un esprit canadien plus large quand la presse sera plus libre de toutes les puissances d'argent. Si elle ne le devient pas, cet esprit ne se formera pas. Et les journalistes anglais devraient étudier davantage le Québec. Ils n'en connaissent malheureusement ni la langue ni la mentalité.

Que les orateurs anglais sincères viennent exposer leurs idées dans nos villes, et que les orateurs français sincères aillent exposer les leurs dans les villes anglaises. On se connaîtra plus et mieux. Les préjugés politiques et les autres disparaîtront. On finira par se convaincre, à force d'entendre des hommes sincères, que l'esprit de parti n'est pas le parti de l'esprit.

2.—La représentation des provinces aux Communes et la part des Canadiens-Français

Le préjugé est comme une hypertrophie du sentiment. Il faut condamner l'hypertrophie, mais non le sentiment.

Chaque groupe du peuple canadien voudrait avoir une large part dans la gouverne du pays, la plus large part. C'est affaire de sentiment, d'un sentiment d'orgueil. L'ambition n'est pas téméraire tant que le groupe mérite autant d'honneur, et tant qu'il ne lèse pas les droits des autres groupes.

La population de l'Est du Canada voit avec chagrin l'influence politique augmenter de plus en plus dans l'Ouest. Les Provinces Maritimes s'en plaignent tout particulièrement. D'entre elles, la Nouvelle-Ecosse a fourni des hommes éminents à la politique canadienne. Sa population, comme celle de ses deux provinces sœurs, est stable, alors que la population des provinces de l'Ouest a augmenté de 175 p. c. durant la dernière décade. Résultat : chacune des quatre provinces de l'Ouest gagne cinq députés par le dernier recensement, et les trois Provinces Maritimes en perdent cinq. Vous voyez le nœud du problème, qui intéresse jusqu'à l'Ontario perdant aussi quatre députés : les provinces de l'Est, qui ont tout fait pour la Confédération, vont-elles perdre leur prestige ? Va-t-on laisser aux nouveaux venus le soin de nous gouverner ? Ne conviendrait-il pas de fixer un minimum de représentation aux vieilles provinces et un maximum aux nouvelles, afin de laisser à ceux qui ont une histoire et qui connaissent les traditions de notre patrie la responsabilité d'en diriger les destinées ?

Question importante, qui peut devenir épineuse, question de sentiment, mais d'un sentiment juste. Tôt ou tard elle sera abordée de front. Nous sommes d'avis que l'article 51 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867, est parfaitement équitable et qu'il doit demeurer ce qu'il est, la base de l'unité de représentation, c'est-à-dire le soixante et cinquième de la population du Québec, ne doit pas changer. Cette unité est actuellement de 30,780 de population. Chaque groupe de 30,780 habitants a droit à un député.

Le Québec est intéressé au problème de la représentation aux Communes au même titre, et plus, que les Provinces Maritimes. Nous sommes la minorité et nous avons besoin d'avoir toute la représentation à laquelle nous avons droit.

Voici une considération que nous croyons bien neuve et dont l'étude pourra garder à l'Est canadien pour cinquante ans encore sa prépondérance à Ottawa. Les provinces de l'Ouest sont peuplées pour plus de la moitié d'émigrés européens ou américains ; et de ces émigrés près de la moitié ne sont pas sujets britanniques, n'ayant pas eu le temps de le devenir ou ne le voulant pas. Et nous ne savons pas combien passeront aux Etats-Unis ou retourneront dans leur pays d'origine après avoir fait une petite fortune. Serait-il juste de donner 20 députés de plus à l'Ouest pour 600,000 immigrants qui ne seraient pas sujets canadiens ?

La représentation juste serait basée sur le chiffre de la population britannique.

D'ailleurs, au point de vue canadien, comme au point de vue des intérêts de l'Est, l'accroissement rapide de l'Ouest, s'il fait songer, n'est pas encore un danger. Il le pourrait devenir si l'immigration continuait à être aussi mal choisie.

Il y a un peu de jalousie et d'envie dans les craintes des Provinces Maritimes et de l'Ontario. Remarquons que la population de l'Ouest n'est pas encore le tiers de la population de l'Est, soit 1,650,000 contre 5,425,000.

La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince Edouard gagneraient beaucoup, croyons-nous, à former une seule province de 907,000 habitants. Cependant, nous croyons que l'état actuel favorise mieux l'expansion des Acadiens.

Le meilleur moyen, pour ses provinces, d'augmenter le nombre de leurs députés, et leur influence par conséquent, c'est de favoriser l'agriculture et la colonisation. Qu'elles améliorent le sort des Acadiens assez longtemps traqués, et ceux-ci leur donneront la population que l'immigration ne leur donne pas.

Avons-nous, Canadiens-Français, la représentation qui nous revient aux Communes ?

L'unité de représentation, avons-nous dit, est de 30,000 près, exactement 30,780. La population du Canada est de 7,100,000, plus que moins. La population française se ré-

partit comme suit : Québec : 1,700,000 (très approximatif pour 1911); Ontario : 240,000 (1909); Provinces Maritimes : 150,000 (141.661 en 1901; l'augmentation que nous supposons est certainement minorée); les Provinces de l'Ouest : 65,000 (1909); soit le total de la population française : 2,155,000.

Nous aurions donc le droit d'élire 67 députés de notre langue et nous pourrions en élire plus, alors que nous n'en élisons que 56 sur 221. Nous sommes trop généreux au Québec, et l'on ne nous rend pas justice dans les provinces anglaises. Le Nouveau-Brunswick seul nous donne un nombre de députés proportionnel à notre population française, trois. En Ontario, nous avons deux députés aux Communes quand nous y avons droit à huit. L'Ouest nous donne un député au lieu de deux. La Nouvelle-Ecosse nous doit un gros député, puisque nous y sommes 45,000, et elle nous oublie complètement. Il est plus juste de confesser que nous nous oublions nous-mêmes.

Demeurons généreux chez nous, c'est exercer une vertu française; mais, soyons fermes chez le voisin, pour exercer une autre vertu française.

3.—L'immigration

La population du Canada s'est accrue de 32 p. c. durant la dernière décade. C'est évidemment dû à l'immigration et à la haute natalité chez les Canadiens-Français. Depuis 1901, il nous est venu 1,453,390 immigrants, soit un cinquième de notre population totale. En 1901, près d'un septième de notre population venait de l'étranger. Donc, si nous n'avons pas payé pour faire venir des immigrants aux Etats-Unis par la porte du Canada, près d'un tiers de la population du Canada est étranger à notre histoire, à nos mœurs, en un mot à l'esprit canadien.

Relativement à leur population, les Etats-Unis n'ont jamais reçu autant d'immigrants que nous. Ils ont eu le soin de varier, souvent cette immigration, l'appelant tantôt de l'Allemagne, tantôt du Royaume-Uni, tantôt des pays la-

tins, tantôt de la Russie, afin de permettre à chaque groupe de s'assimiler au plus tôt. Cependant, ils n'ont pas atteint leur but : le français est plus parlé qu'on ne le voudrait dans la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane, l'allemand depuis la Pennsylvanie jusqu'au Kansas, l'espagnol dans les Etats du Sud. On ne sait pas quelles guerres civiles attendent encore la grande République.

Réussirons-nous mieux que nos voisins à nous assimiler les nouveaux venus ? Quant à la langue, l'assimilation est double, française dans une grosse partie de l'Est et anglaise dans l'Ouest. Quant à l'esprit national, "canadien avant tout," il est difficile à l'Européen comme à l'Américain, surtout à ce dernier qui en est si proche, d'oublier la terre natale. On arrive ici avec les préjugés de sa patrie, avec ses haines, et l'on est forcé souvent de se retrouver avec des ennemis nationaux. Alors les animosités se font jour et se déterminent. Dans l'Ouest, bien que parlant la même langue, Anglais et Américains se regardent de travers. Ces derniers ne se gênent pas, en pleine terre britannique, pour afficher à la fin de leurs annonces en demande de travailleurs l'habituel "No Englishmen need apply." Ils sont environ 400,000 qui n'auront de reconnaissance pour l'Angleterre que si elle leur donne l'occasion un jour de lui tomber dessus.

Montréal est à la veille d'avoir sa question juive, résultat d'une immigration insensée. Il s'y trouve une forte colonie, près de 50,000, d'Israélites, gens qui n'auront jamais d'esprit canadien parce qu'ils sont essentiellement cosmopolites. On les a tous dirigés dans la province française afin de la tondre. Les premiers arrivés, chiffonniers il y a dix ans, regrattiers il y a huit ans, petits usuriers il y a six ans, agents véreux ou manufacturiers il y a quatre ans, sont devenus gros propriétaires il y a deux ans, et font de la grande spéculation en 1911. Dans quelques années, ils seront nos banquiers, contrôleront nos marchés, et nous nous remueurons avec leur permission. Ils ont déjà mis une main plus large qu'on ne le croit sur notre presse, afin de former l'opinion publique. Ils se préparent activement à dé-

buter dans la politique. Des projets de lois sont déjà ébauchés.

Les Canadiens-Français ont le devoir de réagir vigoureusement contre toute immigration juive, et le plus promptement possible. Le Juif ne détruira pas notre nationalité ; c'est comme dissolvant de la morale et des mœurs publiques qu'il faut le combattre. Les Anglais sont aussi intéressés que nous à lutter contre la pénétration juive, s'ils ne veulent pas que la haute finance leur échappe.

C'est avec le flot de l'immigration que notre criminalité s'est élevée. Dans la seule ville de Montréal où les trois quarts de la population sont canadiens-français, les trois quarts des crimes et des délits sont au dossier de l'immigration.

Il fallait avoir du toupet politique et une grande confiance en soi-même pour désirer la fusion de toutes les races au Canada en un seul tout, et s'acharner à y faire entrer tant d'éléments disparates.

De plus l'immigration nous a fourni des bras incapables du travail de la terre, inhabiles aux emplois de nos industries, des sujets décharnés et sans vie. Nous n'avons que faire des épileptiques, des rachitiques et des alcooliques, qu'ils viennent de la Grande-Bretagne ou des ghettos de la Russie.

Il ne s'agit pas d'arrêter complètement l'immigration. Ce qu'il faut arrêter, c'est l'émigration de nos meilleurs sujets canadiens. L'immigration nous est nécessaire, et nous serions égoïstes si nous ne voulions pas faire bénéficier de nos richesses les étrangers qui consentent à mener une vie commune avec nous. Il s'agit tout simplement de restreindre l'immigration et de faire un choix judicieux des immigrants.

On a trop négligé jusqu'ici l'immigration française et belge, celle des montagnards italiens et espagnols.

Il nous faut, qu'on les prenne où l'on voudra, des hommes sains de corps et d'esprit. Une nation forte ne se forme pas avec le déchet humain des vieux pays.

(A suivre.)

Louis Gérenval.

Le feront-ils taire ?

Mais oui ! imposera-t-on silence au père Vaughan ? Avec une inconvenance remarquable le cher père vient ici mettre les pieds dans *le plat avec fracas, en disant avec éclat* :

“ Nous pourrions vivre avec moins de politiciens et plus d’hommes d’Etat. On mêle de tout à la politique. Bien que cela ne soit pas de mes affaires, une chose me semble claire : de même que nous aimons qu’il ne se parle qu’une langue dans nos maisons, ainsi dans cette grande maison que l’on appelle l’empire britannique, chacun ne devrait pas considérer seulement comme un privilège, mais comme un devoir de parler la langue de l’empire.” “ Sans doute les autres langues doivent être tolérées, mais la langue dominante doit être hors de tout doute, la langue anglaise.”

Et voilà le refrain de Son Eminence le cardinal Bourne. Y a-t-il conspiration, oui ou non ?

Voilà un Anglais de Londres, qui est ignorant comme une carpe en matière d’histoire, et qui vient dire que, dans l’empire britannique la langue française est tolérée seulement. Mais cet homme devrait penser avant de laisser chevaucher sa langue à droite ou à gauche. Il ne sait donc pas que la langue française est officielle au pays. Il n’a qu’à relire l’Acte britannique de l’Amérique du Nord. Je ne veux pas refaire l’histoire constitutionnelle de notre langue. Je veux tout simplement attirer l’attention de certains prélats romains qui s’alarment lorsque nous protestons contre les assimilateurs. Oui ou non, la langue française est-elle combattue ici ? Oui ou non, le père Vaughan a-t-il reçu la mission de venir prêcher l’impérialisme. On veut bâillonner les journalistes indépendants qui revendiquent nos droits. Voudra-t-on bâillonner d’abord ceux qui viennent ici répéter de pareilles inepties ?

Mgr Sbarretti sera sans doute dans l'allégresse de voir que de fermes zélateurs continuent ici son œuvre. Nous lui demandons humblement de faire valoir toute son autorité auprès des congrégations romaines pour faire cesser les persécutions contre la race française.

On dit qu'il prend les articles de revues ou de journaux dans lesquels il est fait mention de son œuvre et qu'il va les mettre sous les yeux de tel ou de tel prélat en disant : "Voyez comme on attaque le délégué apostolique." Ce procédé manque de justice et d'équité. Nous n'avons jamais attaqué la délégation apostolique au Canada. Le Souverain Pontife, dans sa sagesse, a jugé à propos de nous donner une marque de sa sollicitude, en nous envoyant un délégué permanent ; et cet envoyé nous l'avons toujours traité avec tout le respect qui est dû à son rang dans l'accomplissement de ses fonctions. Mais chaque fois qu'il a voulu mettre son influence au service de la race qu'il croit supérieure pour humilier la race qu'il suppose inférieure, nous avons protesté avec énergie, parce que nous savions bien que Son Excellence outrepassait ses pouvoirs. Nous tenons à le lui signifier encore une fois. Que Mgr Sbarretti ne se froisse pas pour les vérités que nous sommes obligés de lui signifier. Qu'il répare tout le mal qu'il a fait à la race française en Amérique, en faisant taire tous les impérialistes religieux qui viennent ici prêcher l'unité de langue. Qu'il dirige tout son zèle pour nous protéger et qu'il envoie le père Vaughan aux Indes prêcher la nécessité de ne parler que l'anglais dans cette portion de l'empire britannique. Les Hindous le recevront sans doute comme il le mérite.

*
* *

M. l'abbé McShane a des visions de Pucelle d'Orléans. Il s'imagine que la cause du catholicisme sera un jour défendue dans la bonne ville de Montréal par l'élément irlandais. Déjà, il entrevoit dans ses rêves la création d'une cinquantaine de paroisses irlandaises. Ah ! vrai-

ment, les Canadiens-Français, dont ce monsieur se paie agréablement la tête en déclamant partout *l'habitant* de Drummond et en lisant des lettres écrites par nos compatriotes en mauvais anglais, seront tous descendus dans la tombe ou parleront la langue anglaise, destinée à devenir l'unique langue de l'Empire. On le dit à nos portes et nous ne protestons pas avec assez d'éloquence.

Parlons donc plus français. Au lieu d'écrire en mauvais anglais des lettres que M. l'abbé McShane promène partout pour se moquer de nous, écrivons en français; obligeons ces messieurs à parler le français.

Au surplus, on pourrait facilement se donner la joie de déclamer du Chouinard et de démontrer que nos amis les Anglais commettent des bourdes énormes au sujet de la langue qui est la nôtre. N'insistons pas pour aujourd'hui.

Michel Renouf.

La Nation Franco-Normande au Canada

Par Le VICOMTE FORSYTH DE FRONSAC

II

LA NOBLESSE DE NOM ET DES ARMES

Après le Roi c'est la noblesse. Sans noblesse pas de monarchie, dit Montesquieu dans son livre "L'Esprit des Lois." La noblesse est la seconde partie de la constitution.

Au Canada, le XVIIe Article de la Capitulation de Montréal de 1760, signée par M. de Lévis et le Marquis de Vaudreuil au nom du Roi de France et contresignée par sir Jeffrey Amherst au nom du Roi Britannique, dit que "La Noblesse, les officiers militaires et civils... et tous les habitants tant de ville que de campagne conservent l'entière possession de leurs privilèges et biens, nobles et bourgeois, mobiliers et immobiliers, marchandises, fourrures et bateaux." Sauf "les privilèges et biens appartenant au Roi de France, lesquels passent par cette capitulation au Roi Britannique." La commission donnée au Marquis de La Roche, le premier gouverneur, l'autorisa à concéder "aux gentilshommes et gens de mérite des fiefs en seigneurie au Canada et autres dignités relevant du Roi, à la charge qu'ils serviront à l'entretien et défense des dits pays." Article 258, Ordonnance d'Orléans, déclare : "Roturiers et non-nobles "achetant fiefs nobles ne seront pour ce annoblis ni mis au rang de nobles de quelque valeur que seront les biens acquis par eux."

L'étude de la noblesse est bien intéressante : c'est l'histoire de la nation, de ses grands faits ; au Canada parmi les cent vingt noms de la noblesse seigneuriale, c'est la souche de toute famille illustre.

Avec les registres de cette noblesse conservés de 1604 à

1763 aux archives de l'intendance au Canada, commencent les collections héraldiques et généalogiques du Collège des Armes du Canada.

La noblesse, c'est l'aristocratie en fonction. L'aristocratie, c'est la race pure aryenne qui a dominé la civilisation de l'ancien monde.

A Rome, au moins sous l'Empire, l'aristocratie, selon de Baume, était surtout une caste. C'était un état dans l'Etat. Le noble avait de nombreux privilèges : il possédait souvent de très grandes propriétés, " mais ce n'était pas exclusivement de la possession de ses privilèges ou de ses vastes domaines qu'il tenait son rang ; c'était plus encore de sa famille, du souvenir de l'illustration de ses ancêtres."

Parmi les Gaulois et les Ecossais, dit le même auteur, la nation se divise en trois classes : celle des nobles ou chevaliers ; celle des druides et le peuple. Les deux premières seules exerçaient le pouvoir et tenaient les richesses. La classe de la noblesse formait la cavalerie, elle exerçait en outre tous les commandements dans l'armée. La noblesse était maîtresse dans les assemblées politiques, fournissait seule les sénateurs et presque tous les magistrats. Elle ne servait que dans la cavalerie, armée d'élite que César déclarait redoutable. La noblesse était héréditaire, mais tout homme riche et distingué à un titre quelconque pouvait y parvenir, à la condition de se faire accepter d'abord parmi les soldurii d'un chef, qui ensuite lui facilitait l'accès à la classe supérieure.

Au-dessus de toutes les institutions sociales de la vieille Germanie, Tacite place une aristocratie guerrière qui conduit la tribu au combat et qui la juge pendant la paix. La royauté n'est qu'une émanation de cette aristocratie essentiellement mobile comme l'état social de ces jours-là, qui n'a pas de terres, qui n'a pas de privilèges, " qui ne possède en propriété que sa gloire et son renom personnel, et qui les transmet à ses descendants." Ses guerriers gouvernent et administrent cencurrement avec le Roi : ils en reçoivent des terres à titre de récompense, " mais ils n'ad-

mettent pas que le souverain pouvoir soit la propriété exclusive du Roi ”

Parmi les Francs, le Prologue de la loi Salique dit que : l'illustre nation des Francs, constituée par la main de Dieu, forte dans la guerre, profonde dans le Conseil, d'une noble stature, d'une beauté primitive de sang et de forme, plein de courage, de promptitude et d'élan, cherchant la science sous l'inspiration de Dieu, désirant la justice et gardant l'honneur de race selon ses mœurs, dicte la loi Salique “ par l'organe des grands, ses chefs.”

Les Francs étaient supérieurs à tous les autres peuples, et leurs nobles étaient leurs capitaines à la guerre et leurs juges à la paix. Ils restaurèrent l'Empire Romain sur la base de leur féodalité et instituèrent pour les élites l'ordre de la Chevalerie.

La féodalité était l'ensemble des lois et coutumes constituant la constitution d'Etat, inviolable en soi, qui régirent l'ordre politique et social en France et au Canada sous l'ancien régime. Sous le régime féodal, la royauté ne fut plus que le centre autour duquel se groupèrent les états féodaux. Une hiérarchie s'établit, chaque seigneur demandant la protection et devenant le vassal d'un seigneur plus important, et le Roi n'est que le seigneur des seigneurs.

Le contrat d'inféodation par lequel le fief était constitué, comprenait une double formalité : de la part du vassal, l'hommage et le serment de fidélité ; de la part du seigneur, l'investiture ou mise en possession du fief. Au Canada les cérémonies de l'investiture eurent lieu au Château de Saint-Louis, à Québec. Le vassal devait au seigneur le service militaire, l'assistance dans l'administration de la justice. Pour posséder un fief, il fallait être noble. Selon “ Le Code de la Noblesse,” p. 141, la féodalité était un ordre régulier et par ce seul avantage elle l'emportait de beaucoup sur l'époque antérieure. Elle n'avait été constituée ni en vue de despotisme (puisque c'est sous son empire et souvent de son propre consentement que le peuple s'affranchit, que la classe bourgeoise se fortifia), ni en vue de l'avilissement des esprits (puisque c'est de son temps que la langue, les

mœurs, la littérature et les arts sortirent de la barbarie et enfantèrent des merveilles), ni en vue de l'égoïsme de la classe noble (puisque pendant que le peuple s'enrichit et prospéra à l'ombre des vieux manoirs, les seigneurs féodaux s'appauvrirent volontairement pendant deux siècles à lutter contre les infidèles et dévouèrent généreusement sous le manteau des croisés, ou sous les côtes des mailles du chevalier leur existence, leur courage et leur sang à la défense des opprimés, des misérables et des faibles).

La féodalité déploya de hautes vertus et d'admirables instincts : elle adoucit les mœurs et, dès qu'elle fut à son apogée, un demi-siècle suffit pour donner à la France une face nouvelle pour la régénérer, pour guérir les blessures de cinq siècles de confusion et de désordres. Mais bientôt éperonnée par la criminelle malice des démagogues, le tocsin des communes sonna (1792) le glas de la monarchie en France et les funérailles de l'antique noblesse que la monarchie plus ambitieuse que prévoyante avait laissée sans force. Déjà mutilée par le feu des batailles, avilée et ruinée par les courtisanneries royales, démoralisée par les sophismes voltairiens, elle finit par tomber sous le hideux couteau révolutionnaire et par emporter avec sa constitution pour linceul, le salut, la grandeur et l'esprit chevaleresque de la France.

Martin, le grand historien de France, dit : La féodalité apporte avec elle un idéal politique ; sa théorie est une hiérarchie guerrière partant du dernier feudataire possesseur d'une tour, d'un cheval et d'une armure pour s'élever de degré en degré jusqu'au Roi, clef de voûte de l'édifice et chef de cette grande armée de propriétaires soldats, jusqu'au Roi dont la couronne ne relève que de Dieu et de son épée. A tous les degrés de cet ordre de noblesse féodale un serment réciproque, renouvelé à chaque mutation des personnes, lie le seigneur et le vassal. Le vassal doit se lever en armes au ban de son seigneur et siéger comme assesseur dans les plaids seigneuriaux ; le seigneur doit protéger le vassal dans la jouissance de son fief envers et contre tous. Le vassal perd son fief pour félonie envers son sire.

Le seigneur perd sa suzeraineté s'il veut priver son vassal induement de son fief ou de ses droits de personne et des biens. Le vieux droit germanique de se faire justice à soi-même est reconnu à tous les degrés en cas d'infraction de serment.

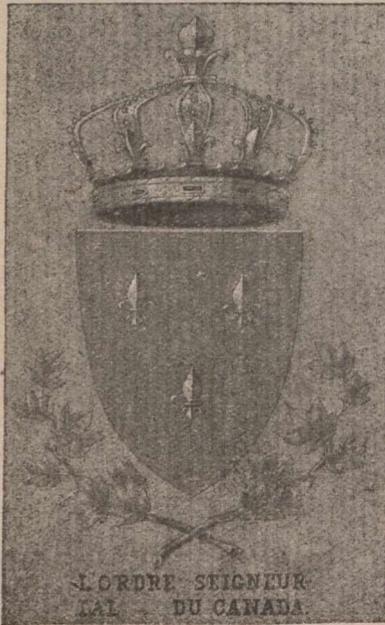
Aujourd'hui en France moderne, une impopularité indélébile pèse toujours sur le souvenir de la féodalité. La chevalerie, au contraire qui semble n'avoir été pourtant que la féodalité armée et qui rejetait "dédaigneusement des rangs de sa milice l'homme étranger à la caste nobiliaire," a trouvé grâce devant l'opinion du peuple ; son nom est resté quelque chose de national en France et n'évoque dans la mémoire populaire que de vagues souvenirs de courage, de loyauté, de générosité, de foi ardente, d'amour idéal et constant ; le fantôme chevaleresque apparaît à travers les nuages du passé abritant sous son écu sans tache les veuves, les orphelins, les opprimés et consacrant sa force à la défense de la faiblesse et du droit outragé.

Un mot caractéristique, celui de courtoisie, désigne l'ensemble des qualités qui naissent ; c'était en effet dans les cours d'honneur des châteaux, théâtre des jeux guerriers, que se développaient cette galanterie, cette bonne grâce, cette politesse, cette générosité qui faisaient le chevalier courtois. Le récipiendaire de chevalerie s'agenouillait devant le parrain qui lui devait conférer l'ordre et qui lui rappelait brièvement les devoirs guerriers, que tout chevalier doit avoir droiture et loyauté ensemble ; il doit protéger les pauvres gens pour que les riches ne les puissent fouler, et soutenir les faibles pour que les forts ne les puissent honnir. Il se doit éloigner de tout lieu où gît la trahison ou l'injustice. Lorsque dames ou demoiselles ont besoin de lui, il les doit aider de son pouvoir. Les chevaliers doivent garder la foi inviolablement à tout le monde et surtout à leurs compagnons ; ils se doivent aimer, honorer et assister les uns les autres en toute occasion.

Ceci est en bref l'histoire de la noblesse, le parti principal de la constitution de l'Etat. Et il est notable que la noblesse ne naquit ni du Roi, ni du peuple—parce que la

royauté n'est qu' "une émanation de la noblesse"—mais qu'elle naquit de la race aryenne germanique des Francs, des Normands et des Goths, qui de sa pureté de sang et supériorité d'honneur et d'esprit se prolonge en caste avec ses registres généalogiques et signes héraldiques jusqu'à nos jours comme la noblesse de nom et des armes.

Les Souches des Familles de la Noblesse de nom et des armes, seigneuriale, consulaire, bourgeoise et alum-nale dans les Arckives du Collège des Armes du Canada.



Les descendants de ces familles en noms de famille qui désirent enregistrer les preuves de leur noblesse dans les registres du Collège et recevoir le diplôme, le bouton et la décoration de la noblesse de l'Ordre Aryen et Seigneurial, doivent envoyer leurs renseignements au bureau de cette Revue, adressés au Vicomte de Fronsac, maréchal de blason, "Revue Franco-Américaine, 197, rue Notre-Dame Est, Montréal.

LAW, DUC D'ARKANSAS

Armes : D'hermine à la bande de gueules accompagnée de deux coqs du même, l'un en pointe, l'autre en chef, une bordure du même, couronne de duc au-dessus d'une couronne seigneuriale.

Histoire : Le duché d'Arkansas, créé par le roi Louis XIV, fut concédé à M. Jean Law, son ministre des finances, en 1715, qui y envoya quinze cents colons parmi lesquels était l'ancêtre de Gortschawk le musicien. La famille Law est bien célèbre et ancienne dans l'histoire du royaume d'Ecosse, où elle possédait plusieurs baronnies depuis des siècles. Jean Law, un cadet de cette ancienne et noble famille avec son frère fondèrent la branche française de cette famille. Les enfants du célèbre financier de Louis XV ne laissa pas d'héritiers, mais son frère, un officier général des troupes dans l'Inde orientale française, avait l'honneur de transmettre la gloire du nom illustré par un maréchal des armées de France sous Napoléon Ier et par quelques généraux de distinction. Le chef de cette famille en France porte le titre de marquis de Lauriston.

* * *

CAEN, BARON DU CAP TOURMENT

Armes : D'azur à une fleur de lys d'argent, couronne seigneuriale.

Histoire : Guillaume de Caen, dont le nom est dérivé d'une seigneurie en Normandie, un fief noble de haute, moyenne et basse justice, avait l'honneur de porter le titre de la première baronnie concédée par le roi de France au Canada, quoiqu'il fût ensuite dépossédé. La postérité réside dans la Guadeloupe.

*
* *

LIENARD, COMTE DE BEAUJEU

Armes : D'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

Histoire : Cette famille était rangée pendant des siècles et depuis le IX^e siècle parmi les grands feudataires de la France. Le nom de Beaujeu de Beaujolais est renommé dans l'histoire. De cette famille fut Anne de Beaujeu, reine de France.

Philippe, comte de Beaujeu, chef du gobelet du Roi, guidon des chevaux légers de la garde du Roi et son épouse Catherine Gobert eurent un fils :

Louis Liénard, comte de Beaujeu, chevalier de St-Louis, major des troupes envoyées au Canada en 1700. Il naquit en 1682 et épousa à Montréal en 1706 Denise T., fille de Jean B. Migeor, remeuse de L. S. les enfants de la famille royale. Enfants : I Louise, II Louis J., III Marie J., IV Daniel H., V Marie C., VI Charlotte, VII Louise, VIII Louis, IX Marie J. F., X Jean B. G.

Louis Liénard, comte de Beaujeu, né en 1716, fils du précédent, seigneur de Villemonde, lieutenant des troupes, épousa (Québec 1747) Louise C., fille de François C. Cugnet, et ensuite Geneviève, fille de Paul J. Lemoyne (1753), de la famille du baron de Longueuil. Enfants : I Julie L., II Elizabeth G., III Marie L., IV François, V Marie. Le chef actuel de la famille est Marie, Jules, Georges, Raoul, Monougahéla Saveuse, vicomte de Beaujeu, et membre du conseil de l'Ordre Seigneurial. Cette famille a donné au Canada un des héros de son histoire : Daniel Hyacinthe de Beaujeu, commandant au fort Duquesne sur l'Ohio, qui défit le général anglais Braddock et son armée de plus de 2,000 réguliers avec à peine 600 Canadiens-Français et Peaux Rouges.

*
* *

LORE

Armes : D'hermine à trois quintefeuilles de gueules. Couronne seigneuriale.

Histoire : Maison d'origine chevaleresque qui a pris son nom d'une terre située à trois lieues de Mans et où l'on comptait cent quarante-sept feux. Elle florissait dès le treizième siècle, et avait contracté des alliances avec les plus anciennes familles de l'Anjou, du Poitou, du Maine et de la Touraine.

PREVOST DE ST-FRANCOIS

Armes : Tiercé au 1 d'azur au croissant d'argent ; au 2 d'or à trois étoiles d'azur ; au 3 de sable à la sirène d'argent. Couronne seigneuriale.

Histoire : Famille qui a donné Robert Prévost, seigneur de Montreuil du Péreux, trésorier, receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris. Né vers l'an 1654, fut reçu conseiller-secrétaire du Roi, de sa maison et de la couronne de France et de ses finances. Cette famille en obtint les provisions le 3 mai 1708.

Jean B. Prevost, sieur de St-François, représentait cette famille au Canada en 1683, date de son mariage à Beauport avec Marie, fille de Martin Giroci. Mais il épousa ensuite en 1712 à Ste-Famille, Marie G., fille de Jean Seditot. Son père fut Martin et son grand-père et grand-mère furent Pierre, et Charlotte (View) Prevost Montreuil sur Bois de Vincennes.

*
* *

DE LA MOTHE DE CADILLAC

Armes : De gueules au lion d'or, la patte dextre surmontée d'une étoile du même au canton dextre de l'écu. Devise : Hinc lucet, hinc dimicat. Couronne seigneuriale.

Histoire : La famille de La Mothe est une des plus anciennes du Vivarais ; elle établit par actes authentiques sa filiation depuis l'an 1371. Elle a porté jusqu'en 1545 le nom de Chalendar, époque à laquelle elle a pris le nom de La Mothe. Lors de la vérification des titres de noblesse, des jugements, à la date du 7 juillet 1668 et au 1er septembre 1669 la lui confirmèrent sous ce nom dans les provinces du Languedoc et du Dauphiné. Presque tous les membres de cette famille ont servi successivement dans les pages de la Chambre et de la petite écurie et ont tenu des emplois élevés dans la marine et dans l'armée territoriale. Le titre de comte a toujours été à la famille qui jouissait, avant 1789, de tous les droits seigneuriaux.

Antoine de La Mothe, sieur de Cadillac, de cette famille, était capitaine en 1699 commandant le fort Pontchartrain dans la Louisiane, de laquelle province il devenait gouverneur en 1714. Il naquit en 1661, fils de Jean de La Mothe (frère du marquis de Jourdis) et de Jeanne de Malenfant (Toulouse). Il épousa à Québec en 1687 Marie Thérèse, fille de Denis Guyon.

*
* *

AMYOT DE STE-CROIX

Armes : D'azur à la bande d'argent chargée de 5 mouchetures d'hermine de sable posées dans le sens de la bande. Couronne seigneuriale.

Histoire : Cette famille avait donné beaucoup d'hommes illustres dans la littérature et les arts en France. Elle est d'origine normande et fut établie à Moyencourt en Normandie.

Mathieu Amyot, né à Châtres (Normandie) marié au Canada à Marie, fille de Pierre Miville à Québec en 1650. Son père et sa mère furent Philippe Amyot (Châtres) et Anne Convent, fille de Guillaume et d'Antoinette de Longval, évêché de Soissons. Par la recommandation du ministre Talon auprès du Roi, il fut doté de la seigneurie voisine de Ste-Croix. Son fils :

Charles Amyot, seigneur de Vincelette, marchand, né en 1650, épousa Geneviève, fille de François de Chavigny, sieur de Berchereau-Créancé en Champagne, et de son épouse Eléonore de Grandmaison. Son fils :

Charles Joseph Amyot, seigneur du Cap St Ignace, épousa en 1691 Marie Gabrielle, fille de Jean Hautmonay. Issu de lui fut :

Gabriel J. Amyot, sieur de Hautmonay, qui épousa à Québec en 1741, Marie, fille de J. B. La Coudray.

*
* *

AVICE DE LAGARDE

Armes : D'azur à 3 diamants taillés en triangle posés sur leur pointe. Chaque diamant à 3 facettes. Couronne seigneuriale.

Histoire : D'une ancienne famille de Poitou, Charles H. Avice, sieur de Mougou, exempt des Gardes du Roi, colonel de cavalerie, épousa Blanche Colombe de Rasilly (N.-D. de Niort, Poitiers) et son fils :

Michel M. Avice, seigneur de la Garde au Canada, épousa à Montréal en 1760 Marie A., fille de Louis Prud'homme.

*
* *

AUDET DE BAYEUL

Armes : D'azur à 3 épées d'argent pointes en bas. Couronne seigneuriale.

Histoire : De cette famille d'Odet ou Audet de Bretagne, est dérivé :

Louis Audet, sieur de Bayeul au Canada, marié en 1702, à Contrecœur, à Madeleine, fille de Toussaint Chrétien, et ensuite en 1702 (Isle de Jersey), à Marie A., fille d'Antoine Trottier.

*
* *

D'AMOURS DE CHAUFOURS

Armes : D'argent à trois clous de sable surmontés d'un sanglier du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Mathieu D'Amours, seigneur de Chauffours, un des grands seigneurs du Canada, né en 1518, marié (Québec, 1652) à Marie, fille de Nicolas Marsolet. Il fut fils de Louis D'Amours, conseiller du Roi en son château à Paris, et d'Elisabeth Tessier (St-Paul, Paris), et la cinquième génération de François D'Amours, seigneur du Serin (1490), maître de l'Hôtel de Sa Majesté Louis XII. Un des frères de Mathieu (Gabriel) était aumônier de S. M. le Roi Louis

XIV en 1664, et un autre (Pierre), chevalier et maréchal des champs. Mathieu avait plusieurs fils dont :

Louis D'Amours, sieur de Jemsey en Acadie, né en 1655, épousa en 1686, à Québec, Marguerite, fille de Simon Guyon.

René D'Amours, sieur de Clignancourt, né en 1660, épousa Françoise C., fille de Charles Le Gardeur.

Mathieu D'Amours, sieur de Frêneuse, né en 1657, épousa Louise, fille de Simon Guyon.

Charles D'Amours, sieur de Louvière, né en 1662 (rivière St-Jean, Acadie), épousa en 1698, Marie A., fille de François Genaple, et ensuite à Port Royal, Acadie, Marie A., fille de Pierre Thibodeau et de Jeanne Terio.

Bernard d'Amours, sieur de Plaine, officier à Port Royal, Acadie, marié à une fille de La Borgne de Belleisle.

* * *

ADHELMAR DE ST-MARTIN, ETC.

Armes : D'or à 3 bandes d'azur. Couronne seigneuriale.

Histoire : Ancienne famille de Provence de laquelle était Antoine Adhémar, sieur de St-Martin, notaire royal au Canada, né en 1740, fils de Michel Adhémar et de Cécile Dalbe (St-Salvy, d'Alby, haut Languedoc), qui épousa Geneviève, fille d'Antoine Segeot et de Marguerite ruffel, St-André-des-Arts, Paris. De la même famille aussi en Canada était :

Gaspard Adhémar, seigneur de Lantagnac, fils d'Antoine, gouverneur de Manton, Provence, et de Jeanne de Truck. Il était chevalier et lieutenant, marié (Québec 1720) à Geneviève, fille de Mathieu, sieur de Lino.

* * *

BOURGONNIERE DE HAUTEVILLE

Armes : De gueules au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent. Couronne seigneuriale.

Histoire : Le premier de cette illustre famille au Canada fut :

Barthélemy François Bourgonnière, sieur de Hauteville, secrétaire du gouverneur, né en 1666, fils de Yves Bourgonnière, notaire royal de Bayeux, et de Françoise Testu. Il épousa (Québec 1696) Marie A., fille de Jean Levrard.

RIGAULT, MARQUIS DE VAUDREUIL

Armes : D'argent au lion de gueules, couronné d'or. Couronne seigneuriale.

Histoire : Les seigneurs de Rigault furent d'une haute, ancienne et puissante race à St-Papoul, en France.

Jean L. de Rigault, seigneur de Castel-Verdun et de Vaudreuil, accompagna les troupes de France au Canada comme officier supérieur. Il épousa à Québec, en 1690, Louise E., fille de Pierre de Joybert, seigneur de Soulange. Ses enfants : I Louis P., II Philippe A., III Pierre, IV Hector, V François, VI Joseph H., VII Louise E.

Louis Philippe de Rigault, marquis de Vaudreuil, capitaine des gardes, né en 1691, fils du précédent, fut succédé par son frère :

Philippe Anaud de Rigault, marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur-général du Canada pour le Roi de France Louis XV en 1759, naquit en 1705 et épousa Antoinette Colombel.

Le marquis de Vaudreuil aussi fut gouverneur de la Louisiane et lorsque la collection Vaudreuil, contenant les archives du Canada et de la Louisiane de son administration, fut dotée à la Louisiane par l'héritier du titre dans le XIX siècle, l'administration anglaise au Canada se félicita de la perte de cette collection.

*
* *

DE ST-VINCENT, BARON DE NARCY

Armes : Ecartelé aux 1 et 4 d'or à un bœuf passant de gueules, clariné du même, au canton senestre d'azur chargé d'une croix potencée et alésée d'or ; aux 2 et 3 d'or à une

cloche de gueules. Couronne de baron et de seigneur. Cimier : un bœuf issuant entre deux bannières aux armes du deuxième. Aussi couronne seigneuriale.

Histoire : Cette famille est ancienne et noble dans la Champagne et les Pays-Bas.

Pierre de St-Vincent, baron de Nancy en Champagne, premier capitaine des troupes du pays, chevalier de St-Louis, né en 1660, épousa Marie Antoinette Ducjard. Enfants : I Marie H., II Henri A., III Jean C., IV Daniel, V Elisabeth.

Henri Albert de St-Vincent, fils du précédent baron de Nancy, officier des troupes à Lorette (Canada) en 1730, épousa (Québec 1719), Marie M. L., fille du seigneur Jacques Le Vasseur. Enfants : I Thomas A., II Marie T. E., III Charles A.

Thomas Antoine de St-Vincent, baron de Nancy, fils du précédent dont les descendants continuent les titres et les droits de famille.

* * *

TONTY, BARON DE PALUDY

Armes : D'argent à la bande engraillée de sable. Cimier : Un oiseau au naturel affronté de 3 plumes d'autruche de gueules comme descendant des comtes Dondi à Venise. Couronne de baron et de seigneur.

Histoire : Laurent Tonty épousa Isabelle de Liette et son fils fut :

Alphonse Tonty, baron de Paludy capitaine-commandant le poste de Détroit, né en 1659, marié d'abord (Mont-réal 1689) à Anne, fille de Pierre Picoté, famille seigneuriale de Bellestre, et ensuite en 1717 à Marie A., fille de Jacques Roch La Marque. Enfants : I Marie H., II Louis, III Charles II, IV Claude, V Thérèse, VI Pierre A., VII, Marie J.

Charles Henri Joseph Tonty, baron de Paludy, gouverneur du fort St-Louis, sur le Mississipi, fils du précédent, marié (Chambly 1722) à Marie M., fille de Pierre Savourin,

et ensuite à Louise, fille de Charles Renaud (1732). Enfants : I Angélique et des autres parmi lesquels a été transmis le titre de Paludy. Il était le fondateur des villes de Little Rock et de Preoria, et appelé le " Père d'Arkansas."

(A suivre.)

Etude sociale

Le Canada est un pays riche et prospère. On le dit partout, même à l'étranger, et nous avons fini par y croire, lorsque c'est par là que nous aurions dû commencer. Il faut donc le répéter afin que personne ne l'ignore, surtout ceux qui ne participent pas à la richesse nationale dans la mesure qui devrait leur en revenir. Cela pourra les porter à se demander pourquoi ils ne jouissent pas de toute leur part de prospérité, et il n'en résultera que du bien au point de vue social. Il faut savoir de quoi l'on souffre pour y remédier, et c'est en remontant de l'effet à la cause que l'on y arrive le mieux.

Nos gouvernants ont le pouvoir de maintenir l'équilibre économique, et ils doivent le faire de telle sorte qu'aucune classe de la Société ne soit plus favorisée qu'une autre. Ils ont souvent la bonne volonté de le faire, mais leurs bonnes intentions sont aussi souvent faussées par la partisanerie moutonnaire, trop facilement satisfaite. C'est par elle que nous manquons à notre devoir de les renseigner sur les besoins réels et pressants. Pour bien diriger il faut bien connaître, et comment arriver à la vérité économique lorsque la plupart des électeurs sont des politiciens compromis avant d'être des économistes de bonne volonté.

Il y a d'heureuses exceptions et votre excellente Revue est avec les meilleures. Cependant son nom ne nous rappelle pas moins que la race française en Amérique est partagée en deux grands tronçons. Si nous remontons à l'époque de la séparation, qui s'effectua surtout entre 1860 et 1875, il faut bien dire qu'il ne fut rien fait de pratique pour enrayer un mouvement que l'on a justement considéré comme une calamité nationale. Nous aurions dû élever le principe économique remédiateur à la hauteur d'une question nationale; l'on préféra dans le temps en faire une

question de parti, quitte à en déplorer par la suite les conséquences néfastes.

Nous avons constaté brièvement sans discuter, voulant seulement en arriver à formuler un vœu, qui est celui-ci : C'est que les continuateurs de ceux qui nous donnèrent la protection, cause principale de la prospérité que nous constatons au début, complètent la grande œuvre des initiateurs de cette politique bienfaisante, en mettant les questions de tarif hors du domaine de la politique active et des débats stériles de parti.

* * *

Si le Canada est riche et prospère, la richesse n'est pas également répartie entre les différentes races qui composent la nation. Nos compatriotes sont d'excellents travailleurs, et leur activité contribue grandement au développement de la richesse nationale. Néanmoins la race française n'est pas cotée bien haut que nous sachions dans la finance. Le *Star* de Montréal donnait à la fin de 1911 une liste de cent millionnaires de notre métropole, et dans cette nomenclature on ne relevait que trois noms français : Forget, Beaubien et Béïque.

Notre nationalité produit peut-être autant qu'une autre en Canada ; ce qui est certain, c'est que nous sommes moins outillés que les autres pour conserver et bénéficier des fruits de notre production. La finance, c'est l'argent des autres, a dit un économiste. La finance en France a été grandement alimentée par l'épargne populaire, qui a fait des prodiges. Il faut qu'il en soit ainsi pour les nôtres dans ce pays, malgré que la situation soit bien différente. Il y a dans notre ancienne mère-patrie unité nationale, tandis qu'ici plusieurs nationalités se coudoient sans se fusionner. Mais elles peuvent se coaliser contre une autre et c'est alors que la vigilance est le prix de la liberté. L'asservissement par le capital est une vassalité qui n'est pas plus désirable qu'une autre servitude.

Lorsqu'il n'y a point unité de race, il ne peut y avoir

unité d'action financière, et c'est la nationalité qui a le plus grand nombre d'institutions financières, qui profite le plus de l'argent des autres. Il faut donc un mot d'ordre : alors faisons surgir des organisations qui offrent des placements sûrs et fructueux à l'épargne populaire, tout en servant à l'accumulation des capitaux. Organisons surtout dans les branches où nous faisons la plus piètre figure. De plus, ne copions pas trop les institutions étrangères, car notre mentalité étant différente, nous n'y trouverions pas toujours le succès. Adaptons plus tôt, et ce qui est mieux, créons ce qui est indispensable à nos besoins actuels, sans cesser d'améliorer et de perfectionner ce qui existe déjà.

N'oublions pas que dans un pays comme le nôtre, une race ne peut être maîtresse de ses destinées sans contrôler les institutions qui reçoivent ses épargnes, et nous trouverons là le but vers lequel doivent tendre nos efforts. C'est en cherchant une solution aussi pratique à nos problèmes sociaux que nous assoirons l'avenir sur des bases solides. Nous avons tous les éléments nécessaires à la formation d'organisations sérieuses, capables de produire la plus grande somme de bien. Il ne s'agit que de les réunir et de les mettre en action. Les grands financiers n'ont pas toujours le temps de penser aux petits. Pourquoi ces derniers ne prendraient-ils pas l'initiative d'œuvres qui contribueront à leur émancipation financière ?

* * *

Nous terminerons cette courte étude en signalant deux organisations nouvelles qui promettent beaucoup et qui tiendront tout ce qu'elles font espérer : l'une est l' "*Epargne Foncière*," l'autre est la "*Société Hypothécaire*." Elles sont le résultat d'une étude approfondie de la situation et des nécessités présentes. M. P. Bilaudeau eut le premier l'idée de l' "*Epargne Foncière* " et son travail serait peut-être demeuré à l'état de projet sans les encouragements de MM. J.-L. K.-Laflamme et J.-A. Lefebvre, qui non seule-

ment approuvèrent la suggestion mais insistèrent pour qu'elle prît au plus tôt une forme réelle et active.

L' "Épargne Foncière" est sous demande d'incorporation et, en attendant les lettres patentes qui en feront définitivement une corporation, elle a ouvert ses bureaux au No 71a, rue Saint-Jacques, Montréal. Ceux de nos amis qui s'intéressent à l'oeuvre naissante auront de plus amples informations en s'adressant à la REVUE. Disons de suite que cette Compagnie se propose de demander à ses adhérents une piastre par semaine pour en faire le placement sur propriétés foncières, à Montréal. C'est un placement de tout repos et qui produira les meilleurs résultats. Ainsi celui qui n'a que deux ou trois cents piastres ne peut, dans l'état actuel du marché foncier, faire une transaction considérable, mais par l' "Épargne Foncière," qui réunira la mise de chacun, l'opération peut se faire avec le plus grand avantage.

Saint-Sorlin.

Revue des faits et des oeuvres

Nos compatriotes de l'ouest américain

Il n'est pas trop tard pour signaler aux lecteurs de la REVUE la quatorzième convention de l'Union des Sociétés canadiennes-françaises de l'ouest américain, tenue, dans le mois de septembre, à Iron Mountain (Michigan).

A cette convention on a adopté les taux du Congrès fraternel, qui sont, on le sait, le tarif minimum à exiger par une société si elle désire se maintenir. La société, à l'avenir, émettra des polices sur la vie de ses membres pour des sommes variant de \$250 à \$2,000. Les conventions de la société auront lieu tous les trois ans le 3e mardi de septembre. La prochaine convention aura lieu à Alpena, Mich.

L'Union des sociétés a choisi le bureau suivant :

Chapelain—R. P. Farceau, de Iron Mountain, Mich.

Président—Mathias Filion, d'Escanaba, Mich.

1er vice-président—Emile F. Prince, de Lake Linden, Mich.

2e vice-président—Ant. Chouinard, de Minneapolis.

Secrétaire—Eusèbe Bertrand, de Marquette, Mich.

Trésorier—Henri Routhier, d'Ishpeming, Mich.

Médecin-reviseur—Dr Charles F. Pequenot, de Détroit, Mich.

Directeurs—Eugène Ménard, Sault Ste-Marie, Mich.; F. X. Normand, Iron Mountain, Mich.; F. Cloutier, Calumet, Mich.

L'Ecole Sociale Populaire

C'est une œuvre canadienne de fondation récente; elle est appelée à faire beaucoup de bien, si elle reçoit du public l'encouragement qu'elle mérite. L'E. S. P. prit nais-

sance à Montréal, en janvier 1911, dans un congrès inter-diocésain convoqué par la Fédération générale des Ligues du Sacré-Cœur; huit diocèses y étaient représentés. L'École veut "travailler au salut du peuple et à l'amélioration de son sort, en propageant l'idée d'association catholique, surtout sur le terrain professionnel." Les œuvres dont elle cherche à provoquer l'établissement sont : "les caisses rurales et ouvrières, les secrétariats ouvriers ou bourses du travail, les unions professionnelles, les ateliers d'apprentissage, les patronages, les sociétés coopératives, les habitations à bon marché, etc." Parmi les principaux moyens d'action on remarque : 1. les tracts périodiques ; 2. les cercles d'études sociales ; 3. les groupes de conférenciers ; 4. les secrétariats sociaux ; 5. les cours de l'École ; 6. le recrutement des membres actifs. L'E. S. P. a aussi l'intention, aussitôt que les ressources le permettront, de fonder une chaire d'études sociales, une bibliothèque sociale publique, et d'organiser des journées sociales. "Prêtres et laïques, a dit S. G. Mgr Bruchési, dans une belle lettre aux organisateurs, unissez-vous pour étudier les problèmes économiques à la lumière de l'Évangile... L'Église compte sur vous et la patrie vous sera reconnaissante, parce que vous hériterez à brève échéance de la popularité du socialisme." L'École est administrée par un "Conseil central" et par un "Bureau de direction." "Les membres d'honneur" se divisent en deux catégories : a) "fondateurs," qui contribuent \$500 ou plus ; b) "bienfaiteurs," qui donnent \$100 en un ou plusieurs versements. "Les membres actifs" sont, soit : a) "correspondants," nommés par NN. SS. les Evêques ; soit b) "actifs proprement dits," qui prennent part aux travaux de l'École et paient la contribution annuelle de \$1, en retour de laquelle ils reçoivent les grands tracts et sont admis aux conférences gratuitement. Comme les cercles d'études peuvent être agrégés à l'E. S. P., nous invitons les cercles de l'A. C. J. C. à se mettre en communication avec notre vice-président, Arthur Saint-Pierre, qui est le secrétaire de l'E. S. P. et se fera un plaisir de fournir tous les renseigne-

ments désirés. L'adresse du "Secrétariat de l'Ecole Sociale Populaire est : 1075, rue Rachel, Montréal.

Retour au catholicisme

A Paris, dans la "Revue de l'Archiconfrérie de N.-D. de la Compassion," M. l'abbé Billecocq a dressé le tableau des principales conversions de protestants anglais au cours de l'année 1910.

On connaît déjà les plus remarquables parmi ces conversions, notamment celle des pasteurs de Brighton entrés en conflit avec leur évêque sur la question du culte public à rendre au Saint-Sacrement.

En dehors de ces retours sensationnels opérés à Brighton, M. Billecocq signale la conversion de onze autres ministres protestants et donne une longue liste de notables convertis, parmi lesquels une nièce de M. Asquith, premier ministre, et de hauts fonctionnaires civils et militaires d'Angleterre. Après quoi, l'autorité ajoute :

"Après cette énumération des conversions les plus notables, nous pourrions ajouter comme saint Jean dans l'Apocalypse : "après cela je vis une foule immense que personne ne pouvait compter," car indépendamment des 200 conversions de Brighton, enregistrées ci-dessus, la "Lamp" de Garrison, de mars dernier, affirme que dans le seul diocèse de Philadelphie, plus de 300 convertis ont été confirmés en mai 1910; et l'"Examiner" de Bombay, du 25 février dernier, nous fournit, pour la même année, les consolantes données qu'on va lire.

Et il énumère des conversions globales parmi lesquelles nous relevons, en décembre, celle de 17 étudiants de St-Louis aux Etats-Unis. M. Billecocq peut donc conclure sans vain optimisme :

"L'année 1910 est une de celles qui ont vu le plus de conversions, et parmi ces retours un grand nombre de la plus haute importance... Mais ce qui est plus consolant encore, c'est de penser que cette statistique est loin d'être complète et qu'en 1910 il y a eu, en dehors de ces conver-

sions, un grand nombre d'autres ignorées, qui ont contribué, comme les plus éclatantes, à augmenter dans la région où elles se sont produites, le prestige de l'Eglise catholique. Le mouvement vers Rome s'accroît tous les jours davantage, parce que nos frères séparés se rendent de plus en plus compte de l'impuissance du protestantisme à leur transmettre intégrale et pure la doctrine de Jésus-Christ."

Français et Allemands au Maroc

La France et l'Allemagne ne se battront pas au sujet du Maroc. Il fallait bien s'y attendre un peu. Pour une fois, les diplomates auront suivi le conseil de l'abbé Barthélemy : "Toute guerre finit par là où elle devrait commencer—la paix." Ils ont conclu un accord dont voici les articles essentiels :

L'Allemagne reconnaît à la France le droit d'établir son protectorat sur le Maroc, que les deux nations vont s'appliquer à faire reconnaître par les puissances signataires de l'acte d'Algésiras.

En ce qui concerne le Maroc, la France consent à respecter la liberté économique et commerciale mentionnée dans les traités existants.

Comme compensation, la France cède à l'Allemagne environ 250,000 kilomètres carrés de territoire dans le nord du Congo, voisin du Cameroun.

Le territoire cédé est habité par un million de nègres environ, et son commerce annuel est évalué à 12 millions de francs.

La nouvelle frontière de la colonie allemande part de la baie de Monda jusqu'à la rivière Sangha, puis à la rivière Kandeko et par le Congo rejoint le lac Tchad en suivant les rivières Oubanghi et Logoué.

La France conserve le droit d'exploiter les lignes de chemin de fer sur le territoire allemand, afin de réunir les différentes parties de ses colonies de l'Afrique occidentale. L'accord ne touche en rien le Togoland, mais l'Allemagne cède la partie du Cameroun appelée le Bec de Canard s'étendant de la rivière Chari à la rivière Logoué.

Elle cède tout le territoire réclamé par la France pendant la longue controverse relative à la délimitation des frontières du Togoland et du Dahomey.

Elle accorde à la France le droit d'établir une ligne de postes le long de la rivière Benoué et le Mayo Kebbi sur le territoire du Cameroun. De cette façon les communications seront assurées entre les bassins du lac Tchad et du Niger.

La France et l'Allemagne acceptent de soumettre au tribunal de la Haye toutes les difficultés qui pourraient surgir par la suite.

La seule allusion aux droits commerciaux dans les territoires cédés, est l'entente mutuelle de respecter les droits des compagnies y ayant des concessions.

Et maintenant, si vous lisiez tous les journaux allemands et français, vous finiriez par croire que des deux côtés on a fait un marché de dupes !

Plus de billets à la porte de l'église

Son Excellence Mgr Diomède Falconio, délégué apostolique à Washington, a adressé à tous les archevêques et évêques des Etats-Unis, la lettre circulaire dont la teneur suit :

Délégation Apostolique, à Washington.

Monseigneur,

Plusieurs fois déjà des plaintes m'ont été adressées au sujet de cette coutume qui existe en maints endroits, de percevoir à la porte des églises un certain prix d'entrée, de la part de ceux qui viennent assister à la messe, ainsi qu'à divers autres offices.

J'ai même appris que dans diverses localités des billets se vendent habituellement pour entrer à l'église à l'occasion de plusieurs fêtes, telles que Noël et Pâques. Ces billets sont exigibles à la porte de l'église.

Une enquête était devenue nécessaire. Elle fut faite, et il en résulte que les plaintes sus-relatées sont malheureusement trop vraies. La coutume que nous déplorons est en vigueur dans différentes paroisses de la plupart des dio-

cèses. Les Ordinaires intéressés ont d'ailleurs été prévenus dûment par moi déjà, de mettre fin à cet état de choses.

Comme la coutume de percevoir de l'argent selon les méthodes précitées est réellement répréhensible, comme cette coutume a déjà été défendue et condamnée et qu'elle peut aisément se propager tout en causant davantage de scandale encore, non seulement chez les catholiques, mais aussi chez ceux qui ne le sont pas, j'ai cru de mon devoir de vous expédier cette lettre-circulaire.

On sait depuis longtemps combien le Saint-Siège a réprouvé sévèrement de telles méthodes. Ces méthodes ont été condamnées d'une manière très explicite par le Pape Pie IX en 1862. Non moins explicites que la susdite réprobation sont les prévisions adoptées par le second et le troisième conciles pléniers de Baltimore, sur le même sujet (cfr. conc. Plén. Balt. II, No. 397 et conc. Plén. Balt. III, No. 288). A tout cela, il faut ajouter que la Sacrée Congrégation de la Propagande a adressé aux évêques des Etats-Unis, à la date du 15 août 1869, une lettre disant notamment: "*Praxim pecunias exigendi ad fores ecclesiarum ut fideles ingredi possint, et divinis mysteriis adesse... penitus aboleri atque eliminari cupiens, S. Congregatio A. Tuam nunc in Domino adhortari non desinit, ut omnem curam conferas, si forte in aliquibus istius diocesis locis consuetudinem hujusmodi invaluisse noveris, NE ULLI OMNINO COLLECTORES, quando christifideles in ecclesiam ingrediuntur quo divinis mysteriis adstare, vel verbum Dei audire possint, ad earundem ecclesiarum fores ponantur.*" (1)

Je tiens à vous dire en outre que le 22 mai 1908, Son Eminence le cardinal-préfet de la Propagande, ayant reçu personnellement des plaintes au sujet de la coutume funeste qui fait l'objet de la présente lettre, m'ordonna de prendre des mesures afin de prévenir la répétition d'abus sembla-

(1) Ce ne sont pas les seules règles des conciles de Baltimore restées lettre morte pour nos évêques américains. L'histoire de la "Corporation Sole" en est un autre exemple! (Réd.)

bles. Conformément à cet ordre, je prévins les évêques dans les diocèses desquels les dits abus se commettaient.

Après tout ce que je viens de dire, Votre Grandeur, qui considère la dignité de l'Eglise et le salut des âmes comme première loi, sera de plus en plus convaincue de la nécessité de faire cesser radicalement des faits aussi pernicieux.

Conséquemment je vous requiers de donner l'ordre aux curés de votre diocèse de mettre fin à toutes les coutumes du genre de celles dont j'ai parlé plus haut, si ces coutumes existent déjà dans leurs paroisses, et de ne permettre sous aucun prétexte de les mettre en pratique si elles n'existent pas.

Je sais parfaitement que dans certaines églises on perçoit de l'argent à la porte non à titre de don, mais en paiement des places de banc. Cette habitude elle-même doit être abolie, car en outre qu'elle jette une impression défavorable sur nous et qu'elle a été la cause reconnue de faits très regrettables, elle se trouve directement et manifestement opposée à l'esprit de la lettre sus-relatée, émanant de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Dans cette lettre, en effet, il est dit d'une manière explicite : "Ne ulli omnino collectores... ad ecclesiarum fores ponantur"—que cette coutume soit donc elle aussi abolie.

Toutefois, afin que le revenu des bancs ne soit pas perdu, Votre Grandeur pourra mettre en vigueur quelque autre méthode contre laquelle nulle objection ne puisse s'élever.

Il n'est point besoin de dire naturellement que la présente lettre n'empêchera pas la distribution de billets donnés gratuitement, lorsque des circonstances spéciales nécessiteront leur emploi.

Je suis convaincu, Monseigneur, que Votre Grandeur va mettre à exécution sans retard ce que je viens d'ordonner comme un devoir de conscience et qu'Elle va en même temps annoncer de ma part à son clergé que si, à l'avenir, d'autres plaintes bien fondées me sont adressées relative-

ment à des faits du genre de ceux qui ont motivé cette lettre, le curé responsable sera très sévèrement puni !

Veillez donc, Monseigneur, m'accuser réception de cette lettre.

Respectueusement à vous en N. S. J. C.

(Signé) D. FALCONIO,
Délégué Apostolique.

Ouvriers anglais et ouvriers américains

Parmi les arguments sans nombre qui ont été invoqués par les républicains aux cours des récentes élections locales aux Etats-Unis, il en est de fort ingénieux. Ainsi, les républicains qui depuis cinquante ans ont défendu les théories protectionnistes, se sont surtout appliqués à faire voir aux ouvriers les effets que pourrait avoir sur leurs salaires la révision du tarif promise par les démocrates. Et ils concluaient que pour être certains de défaire les démocrates aux prochaines élections présidentielles, il fallait, dès cette année, organiser les forces protectionnistes et envoyer des majorités républicaines dans toutes les législatures locales. Et on a suivi ce conseil à tel point que le "Tammany Hall," la grande et longtemps toute-puissante organisation irlandaise-démocratique de New-York, a subi une des plus rudes défaites de son histoire.

On lira avec intérêt cette comparaison établie entre les ouvriers anglais et les ouvriers américains, qui a été publiée dans la presse franco-américaine. On attire l'attention des ouvriers en textile sur les gages payés par deux manufacturiers, un anglais et un américain, puis sur la différence du coût de la vie dans les deux pays, les chiffres donnés étant ceux des deux compagnies mises en cause, Joseph Beun & Fils, de Clayton, Angleterre, et la Compagnie Greystone, du Rhode Island.

En résumé, on démontrait que sous un tarif protecteur, l'ouvrier américain reçoit 130 pour cent de plus que l'ouvrier anglais, tandis que ses denrées et son loyer ne lui coûtaient que 52 p.c. plus cher.

GAGES COMPARES PAR SEMAINE	Clayton et Bradford.	Greystone.
Woolsorters (day work).....	\$7.79	\$16.22
Men box minders.....	4.30	8.11
Noble comb minders.....	4.87	9.63
Can gill minders.....	3.04	7.09
Drawers.....	3.04	7.09
Rovers.....	2.68	7.09
Spinning overlookers.....	7.30	15.21
Girl spinners.....	2.74	6.20
Doffers.....	2.19	4.56
Girl twisters.....	2.68	7.09
Girl warpers.....	3.16	8.11
Weavers.....	3.85	11.37
Weaving overlookers.....	8.76	16.22
Joiners.....	7.75	15.21
Mechanics.....	7.30	15.21
Stokers.....	6.08	12.17

PRIX COMPARES SUR LES VIVRES	Clayton and Bradford Prix Coopératifs Cents	Greystone Prix Coopératifs Cents
Meilleure farine par 14 livres.....	50.7	54.7
Meilleur beurre (Danois) la livre.....	34.5	*32.4
Meilleure graisse, la livre.....	18.2	15.2
Meilleur fromage, la livre.....	20.3	20.3
Sucre.....	5.6	5.6
Petit raisin sec.....	10.1	12.7
Raisin sec.....	14.2	15.2
Thé de Ceylan.....	46.6	44.5
Café.....	40.5	28.3
Oignons.....	2.5	5.
Jambon.....	26.4	25.3
Lard fumé (Irlandais).....	24.3	20.3
Pommes.....	6.6	3.
Riz.....	6.6	9.1
Lait, la pinte.....	6.	6.
Vinaigre, la pinte.....	8.1	7.1
Lait suisse de Nestle, le bidon.....	11.1	7.7
Bananes, la douzaine.....	16.	12.7

*Américain.

Bibliographie

Pour les missions.—L'Apostolat en Afrique.

C'est un joli volume, illustré, d'une matière abondante, variée et instructive. Une carte géographique bien exécutée ajoute à l'intérêt en permettant d'étudier ces territoires de missions de l'Afrique du nord, du Sahara, et de l'Afrique du centre (équivalant en étendue aux $\frac{3}{4}$ de la Puissance du Canada) confiés aux Pères Blancs et aux Sœurs Blanches. Domaines immenses, pleins de promesses, mais où tant d'ouvriers, tant de ressources pécuniaires sont indispensables !

Cet ouvrage, imprimé à Québec, nous semble avoir une note suffisamment canadienne puisqu'il contient une cinquantaine de pages écrites, sous forme de lettres, par nos missionnaires (plus de 60 déjà) qui sont à semer le grain de senevé dans cette terre de désolation. De ce chef la lecture devrait en être pour nous, Canadiens, d'un intérêt très spécial.

C'est donc un livre qu'il faut lire et que, par conséquent, il faut acheter. Le prix, d'ailleurs, est à portée de toutes les bourses. A nos lecteurs, particulièrement à nos lectrices de la Nouvelle-Angleterre, nous demandons cette modeste contribution à une grande œuvre.

On se le procure à L'Oeuvre des Missions d'Afrique, B. P. 158, Québec, ou chez les libraires. Prix: 20c. franco, 25c. Cartonné, avec beau monument du cardinal Lavigerie à Biskra, au recto, et carte géographique, au verso, 40c ; élégamment relié en percaline, 45c. par 10 exemplaires et plus, 35 et 40c. version anglaise, 5c. en plus, ajouter 5c. pour recevoir franco.

POUR VOUS, MESDAMES.—Le R. P. C. Doyon, O. P., a mis en brochure sous ce titre, toute une série d'articles antialcooliques fort instructifs qu'il a dédiés aux femmes canadiennes, et aux femmes de son pays, afin qu'elles sachent mieux garder l'honneur de nos familles, et la génération de demain saine et vigoureuse, en la préservant de l'alcoolisme sous toutes ses formes. Connaître le danger, ajoute l'auteur dans sa dédicace, est la première condition pour le combattre avec succès.

Il faut donc lire l'ouvrage antialcoolique du P. Doyon. Dans moins de 200 pages, il a en assés une foule de récits intéressants et des renseignements utiles. Voici les titres de quelques-uns des chapitres de cette brochure: Boissons, Poison; L'ignorance criminelle; Le préjugé; L'hérédité; La fée verte; La lutte sociale; Le rôle de la femme; etc.

On peut se procurer l'ouvrage du R. P. Doyon en s'adressant à l'auteur, Fall River, Mass.

L'unité, 25c. franco, cartonné ; 30c. franco, relié.

ASSURANCES, par Jos. T. Chenard.—Connaissances utiles à tous sur l'assurance, principalement aux solliciteurs.

150 pages, relié en toile.

En librairie \$1.00—Franco \$1.05.

LES DEUX FILLES DE MAITRE BIENAIMÉ.—Par Marie Le Mière. Un volume in-12. Prix franco. . 3 francs. Le même, relié toile bleue, tranches marbrées, 3 fr. 50.

Actuellement en cours de publication par la "Revue Franco-Américaine."

C'est dans le cadre opulent et rutilant de la Normandie, que l'auteur a placé l'action principale de ce roman qui mérite d'être mis au premier rang des productions modernes de notre littérature.

Maitre Bienaimé, vieux cultivateur attaché à sa terre, comme à la mère nourricière qui a donné l'opulence à tous ceux de sa race, a deux filles aussi dissemblables de caractère qu'elles le sont au physique.

Mathilde est un peu gauche, un peu fruste. Tout chez elle, tient du père, dont, avec son endurance au travail et son esprit de pondération, elle est la collaboratrice précieuse. Léa, la cadette, est la vivante antithèse de son aînée. Menue, délicate, belle d'une beauté qu'elle n'ignore pas, mise en éveil par des lectures dangereuses, elle a, au cœur, des aspirations qui la tourmentent et l'appellent vers un inconnu dont elle caresse le prestigieux mirage sans en soupçonner les écueils.

Sourde aux bons avis que ne lui marchandent ni sa sœur ni son oncle, un respectable curé du pays, la pauvre repousse un honnête cultivateur dont l'amour l'aurait régénérée. Une scène terrible éclate entre le père et la fille qui fuit la maison paternelle pour ce Paris qui l'attire.

Hélas ! la fugue de Léa entraîne de lamentables conséquences autant pour elle-même que pour ceux qu'elle a abandonnés. Ceux qui ont lu ce roman dans la "Revue Franco-Américaine" seront heureux de se procurer l'ouvrage sous une forme séparée.

Envoi franco contre mandat-poste ou timbres français, non coloniaux, à l'adresse de M. HENRI GAUTIER, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

MAGALI.—Par M. Delly. Un volume in-12. Prix franco. . 3 francs. Le même, relié toile bleue, tranches marbrées 3 fr. 50.

Pour ouvrir le récit, l'auteur nous place dans une des grandes gares de Paris ; un train vient d'arriver ; déjà les voyageurs s'éparpillent dans tous les sens ; seuls, dans leur compartiment sont restés une jeune femme

qui semble dormir et deux enfants en pleurs. La femme a cessé de vivre; les enfants ne peuvent donner, sur leur identité, que de vagues indications; ils s'appellent Fred et Magali Daultey et viennent de Bombay, où leur père est mort quelque temps auparavant dans des circonstances tragiques. La mère, Provençale d'origine, rentrait en France, dans l'espoir d'y trouver l'emploi nécessaire à sa subsistance.

Voilà les pauvres orphelins sans asile, dans une ville où ils ne connaissent personne, mais la Providence veille sur eux; une voyageuse les recueille et les fait adopter par la duchesse de Staldiff.

Cette duchesse est hautaine, mais elle a le cœur compatissant. Son fils, lord Gérald, est loin d'être mauvais, mais il a tout l'orgueil de l'aristocratie anglaise. Magali respecte, en lui, le fils de sa bienfaitrice, mais elle ne l'aime pas.

Avec les années qui passent, la fillette devient une belle jeune fille. Bien des sympathies lui vont, mais aussi bien des rivalités lui tendent des pièges, auxquels elle échappera, grâce à l'intervention de lord Gérald qui, malgré ses défauts, reste grand seigneur, loyal, inaccessible à la mesquinerie des cabales.

Et une intrigue se noue, intrigue d'un charme captivant et prime-sautier. Par un acte de générosité sublime, lord Gérald gagne le cœur de l'orpheline et les jeunes gens comprennent enfin qu'un irrésistible attrait les pousse l'un vers l'autre. Mais, hélas! il faut imposer silence à la voix du cœur, car un duc de Staldiff, pair d'Angleterre, peut-il épouser une pauvre fille, une enfant trouvée?

Et l'action rentre dans le drame. Drame extraordinairement émouvant, corollaire de cet autre drame qui, plusieurs années auparavant, coûta la vie au père de Magali.

Quel était le véritable nom de cet artiste qui se faisait appeler Luc Daultey? Quelle fut la main criminelle qui le frappa? Comment saura-t-on la vérité sur ce drame lointain, et quelle répercussion aura-t-il sur les destinées de lord Gérald et de Magali?

Le divulguer serait amoindrir le plaisir qu'on aura à lire ce beau et bon roman.

Envoi franco contre mandat-poste ou timbres français, non coloniaux, à l'adresse de M. HENRI GAUTIER, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

L'ALMANACH ROLLAND.—Agricole, Commercial et des Familles pour 1912. Publié par la COMPAGNIE J.-B. ROLLAND & FILS, 6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

Prix; 10 cts, franco par la malle, 13 cts.

Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(Suite)

.. Maintenant, suivie de Mme Lagarde, elle marchait près de lui, croyant avoir des ailes, ne voyant plus rien, ne saluant plus personne, tout occupée de celui qui venait de surgir, comme par miracle, sur sa route. Que lui disait-il ? elle ne savait plus trop ; elle écoutait la voix, qui était harmonieuse, avec une pointe légère, très légère, d'accent faubourien. . . Elle riait de confiance aux traits d'esprit que Roger multipliait sans relâche ; elle s'extasiait devant cette faconde intarissable, et cette désinvolture qu'elle prenait pour le " nec plus ultra " de la distinction !

— Quel dommage qu'on ne danse pas, fit le petit Monsieur, encore excité par la musique endiablée qui lui criait en ce moment dans les oreilles. C'est assez drôle, cette tarentelle !

Puis il fredonna :

— *La si do la si do ré,—si si . .*

— Ah ! tout cela ne ressemble guère à Paris. . . soupira Léa, penchant, d'un air dolent, sa tête mignonne.

— Tant mieux, cela me change ! déclara le jeune homme j'ai l'impression d'excursionner dans une autre planète.

— Il en serait de même pour moi, reprit-elle, si je pouvais aller là-bas. .

— Vous aimeriez Paris ?

— Oh ! Paris ! c'est mon rêve ! exclama Léa, la main sur son cœur.

—Je le conçois ! repartit Roger, qui, décidément, se piquait au jeu ; vous y seriez parfaitement à votre place, et beaucoup mieux qu'ici !

Léa tressaillit d'allégresse jusqu'au bout de ses petits souliers mordorés. Elle le savait bien, qu'elle n'était pas du tout campagnarde ! Mais comme il était aimable de le lui dire !

—Ils marchent sur vous, ces olibrius-là ! exclama d'un air indigné le beau-fils d'Amélie, toisant un gros paysan qui venait de coudoyer la jeune fille. Ah çà ! sommes-nous chez les Hurons ! chez les Congolais ? On ne peut pas seulement se faire comprendre de ces indigènes ! Tantôt, à l'auberge, la servante me regardait comme une bête curieuse parce que je demandais un soda !

—Qui, la bête curieuse ? fit Léa, de plus en plus électrisée.

—Mais moi ! s'écria le jeune Daubreuil, éclatant de rire. . . Non ; elle plutôt ! Tiens ! tiens !

Et ses yeux ajoutaient :

—Vous avez de l'esprit, Mademoiselle ! De l'esprit aussi ! . . . Allons, c'est complet.

Mme Lagarde voulait intervenir dans la conversation : Roger ne l'entendait même pas ; prodigieusement diverti par le piquant de l'aventure, glorieux d'exhiber ses talents et avantages devant des regards si visiblement éblouis ! Il prenait plaisir encore, tant il était étourdi et fat, à promener en triomphe, au milieu de ce public pourtant si dédaigné, le plus joli minois et la plus jolie robe de toute l'assemblée.

Ils longeaient une file de loteries, où s'entassaient en pyramides savantes les bols, les verres les porte-flambeaux, les vases à fleurs, spécimens du goût le plus criard.

—Si nous allions tirer ? proposa le Parisien ; ce serait amusant de gagner quelques-unes de ces petites horreurs.

—Des abominations ! renchérit Léa, oubliant qu'elle possédait, sur la cheminée de sa chambre, toute une collection d'objets de cet acabit. Cela ne fait rien : venez essayer votre chance.

—Ma chance ! répéta Roger relevant sa moustache d'un air vainqueur. Elle est tout essayée. . A vous d'abord. .

Une femme très grande, habillée de gris, tournait en ce moment l'angle de la baraque ; une main s'avança vers la robe rose, deux exclamations retentirent :

—Léa !

—Mathilde !

Léa se frotta rapidement les yeux : ah ! oui, Mathilde, les Chaunel ! Où donc les avait-elle laissés ? dans quelle sphère nébuleuse ? dans quel passé lointain !

La fille aînée de Brissot était haletante et semblait consternée, égarée. Que voyait-elle, bon Dieu ! Qu'est-ce que cela voulait dire ? Léa paradant avec des mines coquettes au bras d'un élégant, d'un inconnu. . et causant, riant avec lui, de façon à se faire remarquer de tout le monde ! Mais Mathilde aperçut Mme Lagarde, et crut comprendre ; du reste, Léa, les prunelles pétillantes, se chargea d'expliquer :

—Tu me cherchais, me voici, avec ma tante et mon cousin !

—Très honoré du privilège ! répliqua Daubreuil avec un plongeon. D'ailleurs nous sommes en Normandie, et l'on y cousine à perte de vue ; ce qui n'est pas pour me déplaire.

Mathilde tendit simplement la main au jeune homme, s'informa, en quelques mots, de la santé d'Amélie ; mais quelque chose d'étrange la serrait au cœur.

—Tu nous en veux, ma bonne fille, de t'avoir enlevé ta soeur, susurra Mme Lagarde, comme si elle l'eût devinée.

—Mais pas du tout, ma tante, et je resterais bien aussi avec vous ; seulement, nous ne sommes pas libres. Les voisins qui vous ont amenées sont bien "en soin" (1) de Léa ; depuis une demi-heure, ils se demandent où elle est passée. .

—Si tu crois qu'il n'est pas facile de se perdre là-dedans ! interrompit Léa.

—Enfin, l'essentiel est de se retrouver, reprit l'aînée avec

(1) En peine.

un sourire tant soit peu contraint. Voilà le Salut qui sonne : vous y venez, ma tante ?

—Impossible, ma chère enfant ! Je le regrette, mais dans cette atmosphère suffocante, je risquerais de m'évanouir.

—Alors on va être obligé de vous dire " à une autre fois," conclut Mathilde de son accent tranquille.

—Mais je n'ai pas besoin de venir au Salut, moi ! protesta sa cadette, rouge de contrariété.

—Mme Chaumel te garde une place ; tu ne peux pas faire d'impolitesse. Et puis, manquer le Salut, ce ne serait pas bien, tu sais ? Ma tante excusera.

—Oh ! comment donc ! fit Amélie.

Et après un rapide échange d'adieux, Mathilde s'éloigna, entraînant sa soeur par le poignet.

—Eh bien ! déclara Roger d'un ton admiratif, en voilà une qui n'y va pas par quatre chemins ! Elle n'est pas mal non plus, en son genre. . . Un magnifique modèle pour Millet. . . si Millet vivait encore. Mais la petite, on va la revoir, dites, belle-maman ? Non, ce qu'elle est amusante !

—Laisse moi, dit sèchement Mme Lagarde en l'écartant du geste ; j'ai mal à la tête.

Au moins, qu'il lui donnât le temps de coordonner ses idées ! Devant la tournure brusque, inattendue, que prenaient les choses, elle avait presque peur. . . N'allait-elle donc rapporter, de sa fugue à la Salette, que la sensation d'une migraine atroce, et l'impression sourde, irritante, qu'elle avait déchaîné des événements dont elle ne serait plus maîtresse au jour où elle prétendrait les diriger ?

. . . Abasourdie, comme ceux qui viennent de faire une chute, Léa suivait Mathilde en maugréant indistinctement. Mathilde ne semblait pas entendre. C'est qu'il n'avait pas du tout l'air sérieux, ce jeune homme ! Ne s'était-il pas moqué de Léa ? Est ce qu'on pouvait savoir ! Enfin, cela n'avait pas beaucoup d'importance ; on ne le reverrait probablement jamais.

—Entre, dit la soeur aînée au seuil de la chapelle ; Mme Chaumel est à droite, vers le milieu. Moi, je vais acheter un cierge.

Déjà le Salut commençait, l'autel n'était plus qu'un bloc de feu, entouré d'un cercle éblouissant par les rangs serrés des chapes. A genoux contre la grille du chœur, le plus près possible de la Vierge, Louis Chaumel priait de toute son âme chrétienne, de tout son cœur simple et profond.

—Notre-Dame-de-la-Salette, protégez celle à qui je pensais, sans m'en douter, quand elle était encore petite ; celle que j'aime tant, que j'ai aimée toujours ! Bénissez mes projets, faites-moi heureux pour qu'on soit heureux chez nous ! Rendez-la sérieuse, forte et vaillante comme ma mère, et donnez-la moi bien vite pour que je la préserve de tout ce qui pourrait lui faire du mal.

Absorbé par cette ferveur qui lui mettait les larmes aux yeux, il ne sentait point passer les minutes. Mais voilà qu'un frisson parcourut l'assistance, qu'un souffle frémit et gronda, pareil au grand vent de mer quand il rase les plaines du Contentin. Un prêtre à la physionomie ardente, à l'organe rude et puissant, venait d'entonner le cantique populaire :

Reine des Normands, nous te saluons !
Vierge immaculée, en toi nous croyons.

On eût dit que la voûte et les murs allaient crouler sous la poussée tumultueuse des ondes sonores.

Louis se leva tout droit ; sa belle voix grave entraînant, s'unît à l'enthousiaste clameur où semblait reître la piété naïve des vieux âges.

Jadis nos aïeux, soumis à ta loi.
Sans rien réserver, t'ont donné leur foi.

A ce moment, la voix de Mathilde Brissot retentit près du jeune homme. Après avoir offert son cierge, elle était restée là, pour mieux s'emplir l'âme d'encens et de prière, pour rap-

porter, au milieu de sa vie austère et laborieuse, plus d'idéal divin. Le reflet des flambeaux donnait à ses traits une douceur chaude, allumait des lueurs dans ses grands yeux. Et la voix mâle et la voix fraîche n'en faisaient qu'une.

Bénis nos travaux ! Donne à nos sillons
Soleil et rosée, et riches moissons.

Louis fut obligé de se taire, tant l'émotion le poignait ! Mais pourquoi Léa n'était-elle point à ses côtés ? Comme il aurait voulu, en ce moment si beau, la voir, l'entendre, la sentir là, tout près, vibrante des mêmes émotions, transportée par la même prière !

Quand la foule, avec un bruit de reflux, s'écoula dans le jour qui se dorait chaudement, Louis chercha en vain la robe rose : en vain il se posta près du bénitier. Déjà Mathilde avait rejoint, sur le seuil, Mme Chaumel et toute sa compagnie.

— Ah ! te voilà ? fit la mère de Louis en apercevant la jeune fille. Ta sœur est sortie avant le *Tantum ergo*, en me disant qu'elle étouffait, et qu'on la retrouverait d'ici deux minutes auprès du Calvaire. Je ne la vois pas. . . C'est qu'il est bientôt temps de ratteler !

— Allez où vous avez affaire, Madame Chaumel, répondit Mathilde, moi, je vais attendre Léa.

Fort contrariée, elle s'assit sur le petit mur, à gauche du Calvaire. Cette éclipse soudaine l'inquiétait pour des raisons multiples !

— Mathilde ? appela-t-on près d'elle.

Elle se retourna si vivement, qu'elle se piqua la main à la fausse épine de la clôture.

— Je suis obligé de repartir tout de suite, reprit Louis Chaumel ; j'ai là deux petites médailles que je viens de faire bénir ; voulez-vous bien en accepter une pour vous et une pour votre soeur ?

Oh ! celle-ci, comme il eût aimé à la remettre lui-même,

avec des mots qui auraient donné au présent une signification toute particulière ! mais puisqu'il ne pouvait pas rencontrer Léa . .

Les joues de Mathilde avait rosi sous leur hâle léger.

—Merci, Louis, répondit-elle ; merci pour nous deux. Vous êtes bien aimable ; elles sont très jolies.

—Ce n'est rien du tout, protesta le jeune homme ; seulement ces petits souvenirs-là nous portent à prier les uns pour les autres.

Elle le regarda s'éloigner dans la clarté orangée ; et tout à coup elle s'en voulut de n'avoir pas su trouver d'autres paroles pour le remercier de sa bonne attention d'ami :

Mais qu'est-ce que Léa faisait donc ? A quoi pensait-elle ?

La multitude s'essaimait par les chemins, le roulement ininterrompu des carrioles se mêlait, dans la campagne, aux mugissements des troupeaux. Le soleil se coucha ; un peu de buée froide flotta dans les creux et Mathilde frissonna sur l'esplanade déserte. Un appel monta du chemin :

—Mam'zelle Brissot ?

La jeune fille reconnut le valet de la Haie-d'Épine.

—Mme Chaumel m'envoie vous dire qu'elle vous attend chez Renard . . C'est-il que Mam'zelle Léa n'est pas encore revenue ?

—Mais non ! répondit Mathilde humiliée et troublée au delà de toute expression. Je ne sais pas ce que cela signifie . . je crois qu'elle était avec des parents . . Pourvu qu'il ne lui soit rien arrivé . .

La pauvre Mathilde balbutiait au hasard. Elle qui ne s'énervait jamais avait envie de pleurer, et tirait le bout de ses gants de fil. Une crainte folle lui traversa l'esprit :

—Si ma tante l'avait emmenée ! Il ne manquerait plus que cela !”

L'homme, perplexe, demeurait planté au pied du mur : mais une forme claire apparut là-bas, vers la grille, un pas volti-

geant effleura l'allée du parterre ; Léa s'élança vers sa soeur, avec un petit air à la fois évaporé et décidé :

— Je les ai retrouvés ! Et je viens de les mettre en auto. Ce que c'est agréable, l'auto ! Et M. Daubreuil, en voilà un chauffeur "à la hauteur" ! Si tu l'avais vu, ma chère !

— C'est bien, fit Mathilde, mécontente. Mais tâche une autre fois, de prendre moins de temps pour tes adieux. . . Les Chaumel attendent depuis une heure, avec la voiture attelée ; c'est ridicule de faire poser les gens comme ça.

— Alors j'ai commis un crime en allant embrasser ma tante ? répliqua la petite personne, d'un ton provocant. Après tout, fâche-toi si tu veux : tu auras deux peines !

Et, pirouettant sur ses talons, Léa prit délibérément les devants, et se mit à fredonner :

"La si do la si do ré. . si si"

. . Pendant ce temps, la voiturette, fanaux allumés, filait dans la poussière et dans la brume : Roger, dont la sveltesse avait complètement disparu sous l'accoutrement de chauffeur, continuait de rompre la tête endolorie de Mme Lagarde assise à ses côtés.

— J'ai voulu voir, j'ai vu ! . . Ah ! ah ! belle-maman, vous me faisiez des mystères ! savez-vous qu'elle est furieusement jolie, votre nièce ? tous mes compliments ! . . La reine Mab en personne. Un feu follet enfermé dans un Tanagra ! . . Et pas mal habillée du tout ! Un chic extraordinaire ! Où a-t-elle pris ça dans le fond de sa campagne ? Du diable si je m'attendais . .

Vraiment, cela devenait intolérable ! Raillait-il ? Prétendait-il mystifier sa belle-mère ? Ou bien . . était-ce réel, cet engouement subit, et pouvait-on espérer en faire le fondement d'un édifice solide qui ne risquât point de s'écrouler un beau jour . . sur la tête d'Amélie !

IX

LE MONSIEUR DE PARIS

Léa !

—Tout de suite, papa . .

Maître Bienaimé interrompit sa comptabilité laborieuse, posa ses lunettes sur le registre et se dressa sur le seuil du petit cabinet ouvrant au pied de son alcôve, et dont il gardait constamment la clé sur lui.

Qu'est-ce que vous voulez ? interrogea sa fille, se plantant au milieu de la cuisine et se balançant sur un pied, comme une valseuse prête à partir.

—Coupe la viande pour la collation des hommes.

—Oui, papa . .

Et, s'armant d'un couteau énorme, remuant la tête d'un air délibéré et légèrement narquois, elle se mit à tailler des tranches dans le lard rosé, strié de veines blanches et luisantes comme des incrustations de marbre, tandis que le maître de la Closerie surveillait d'un œil scrupuleux les détails de l'opération.

—Hé bien ! Léa, s'écria-t-il tout à coup, il faut dix portions et tu en fais plus de quinze . . Bon, bon ! voilà une autre affaire ! reprit-il, en la voyant diviser chaque tranche en deux. Qu'est-ce que ça veut dire ? Es-tu dans la lune ?

Elle le regardait vaguement, en personne qui ne comprend pas.

. . Ah ça ! devenait-elle tout à fait folle ? C'est qu'il s'agissait d'ouvrir l'œil ; Maître Bienaimé n'ignorait pas ce qui s'était passé à l'assemblée, car Mathilde, en évitant toute réflexion capable d'indisposer son père contre sa sœur, avait cru devoir, néanmoins, raconter l'apparition de Mme Lagarde et de M. Daubreuil sur le champ de foire. Et, depuis le 19 septembre, Léa prenait des manières nouvelles, parlait en pinçant la bouche, se tournait des chignons extraordinaires et des frisons qui lui tombaient jusque dans les yeux et dans les

oreilles, chantonnait du matin au soir des "do ré mi," des "la si do," elle qui n'avait jamais appris la musique et n'aurait peut-être pas seulement pu monter la gamme sur un accordéon !

Qu'est-ce qu'Amélie était venue faire à la Salette ? . . . Brisot commençait à flairer quelque manœuvre louche. Jamais encore personne ne s'était joué de lui . . . Ah ! il ne faudrait pas que Mme Lagarde s'avisât d'intriguer à ses dépens : il lui signifierait, et carrément, qu'il n'est pas du bois dont on fait les dupes !

Cependant Léa s'était installée de nouveau dans la salle, et ses petits doigts bruns maniaient un crochet. Léa n'était point à proprement parler une paresseuse : la sève exubérante qui courait en elle se dépensait volontiers en herbes folles, mais ne lui permettait pas l'oisiveté complète. Quand la jeune fille ne lisait pas, ou qu'elle ne s'adonnait point, par ordre, à l'une de ces besognes qualifiées par elle de "travaux forcés," elle aimait à confectionner des riens amusants, comme ce dessus de table composé de rosaces assemblées, en cordonnet blanc et rouge. Mais il ne fallait pas que son père la surprît dans cette occupation alors que la corbeille à raccommodages débordait de chaussettes percées !

Un pas retentissait le long du chemin qui passait sous la fenêtre ; Léa se retira vivement en arrière du rideau, tandis que son peloton roulait sous la table . . . Si c'était lui, vraiment, et s'il l'apercevait, habillée comme cela ! Lui, à Clairville ! Non, cela ne se pouvait pas ? Et pourtant . . . sous le long pardessus à carreaux, digne d'un insulaire d'outre-Manche, elle avait bien cru reconnaître l'allure preste, souple, la minceur élégante. Mais pourquoi cet attirail qu'il portait sur le dos . . . Décidément, elle se trompait : ce devait être un photographe.

Le soir, Mathilde, revenant de l'église où elle s'était confessée pour la fête du Rosaire, suivait le chemin qui côtoie la Vérelle. A ce moment des vaches débouchaient, une à une,

d'une "chasse" (1) étroite qui descendait en pente raide : c'était le troupeau de la Closerie, que deux valets menaient boire à la rivière.

La file s'allongeait ; les grandes bêtes au pied sûr, à l'allure tranquille, pesamment balancée, faisaient reculer les cailloux de la sente ; puis, maintenues par les deux hommes, elles se massaient au milieu du chemin, avec de lourds remous, des meuglements profonds. Elles entraient dans l'eau jusqu'à mi-corps, et les flancs tachetés de roux, de blanc, de noir, frémissaient d'aise ; et les mufles roses se relevaient en cadence, laissant découler, parmi les roseaux, des jets liquides, irisés par le soleil.

Arrêtée à dix pas, la jeune fille observait ; puis, sans mot dire, elle passa au milieu du troupeau, écartant de la main deux ou trois bêtes qui la flairaient.

Au seuil de la ferme, Brissot regardait fonctionner l'appareil à beurre : un baril fixé au mur, et contenant la crème, barattée par un mécanisme ingénieux qu'un cheval actionnait en tournant au milieu de la cour, sous la conduite du grand valet. Le fermier aperçut sa fille et lui trouva une physiologie telle, qu'il rentra instinctivement dans la cuisine, attendant que Mathilde parlât.

—Papa, dit-elle en ôtant son chapeau, où sont donc les quatre belles génisses que vous aviez achetées à la Muguette (2) ?

—Pourquoi me demandes-tu ça ?

—Parce que je viens de rencontrer tout le troupeau, et que je ne les ai pas vues, répondit la jeune fille, qui délaçait maintenant ses bottines sur la pierre de lâtre. . . Est-ce que vous les auriez vendues avant-hier, avec les bœufs ?

—Pourquoi pas ? Je puis vendre mes bêtes quand ça me

(1) Petit chemin.

(2) Grande foire de mai. Le mois des mugnets.

plait, j'imagine, fit Brissot d'un ton rogue, en chiffonnant le rideau de cotonnade rouge.

—C'est que... voilà... reprit Mathilde mettant son tablier, j'aurais cru que ce n'était pas le meilleur moment. Dans quelques mois, elles auraient pu valoir cent francs de plus chacune.

Une rougeur montait à son front, tandis qu'elle commençait à tailler la soupe sur le bout de la grande table.

—Je m'y connais peut-être aussi bien que toi, répliqua le fermier.

—Oh! papa, ce n'est pas pour dire... seulement, si les choses n'allaient pas comme vous voulez... si... vous aviez des ennuis, j'aimerais mieux le savoir, je tâcherais de veiller de plus près, d'économiser encore..

La petite servante rentrait avec un panier plein de légumes, et le dialogue se coupa net; mais Mathilde, malgré son calme apparent, demeurait confondue; était-il possible que son père fût serré de si près!... Une échéance, sans doute, l'avait forcé de réaliser immédiatement une somme considérable, et il avait emmené ses plus belles bêtes, celles qu'il était sûr de vendre! Elle savait bien que l'année n'était pas bonne, que le commerce allait mal, que les foins et les blés avaient beaucoup souffert des orages, que, maintenant, la sécheresse, malencontreuse comme l'avait été la pluie naguère, empêchait les regains de pousser. Autrefois, maître Bienaimé se tirait, à son honneur, de contretemps analogues, mais aujourd'hui!... Que faire, pourtant? Il fallait absolument sauvegarder les apparences, ménager même la susceptibilité ombrageuse du fermier. Mathilde ne s'offensait pas de cette humeur irritable: l'homme qui souffre devient facilement agressif, à moins d'être un grand chrétien... Et le maître de la Closerie était si peu chrétien! Sa religion se réduisait à une routine, évidemment meilleure que l'abstention complète, mais si déplorablement illogique! Tout entier aux préoccupations terrestres, il ne se mettait même pas en peine d'établir un équi-

libre quelconque entre les pratiques extérieures qu'il conservait et les théories incohérentes qu'il professait. Ainsi, Maître Bienaimé allait à la messe du dimanche et rejetait au moins la moitié des dogmes du *Credo* ; *La Croix*, prêtée par le Curé, et *Le Petit Parisien*, prêté par l'instituteur, voisinaient fréquemment dans sa poche ; en politique, il n'avait pas d'opinion fixe et n'éprouvait pas le besoin de s'en former une ; souvent l'abbé Brissot avait tenté de l'amener à réfléchir, mais le fermier répondait invariablement :

—Je ne m'occupe pas de tout ça ; c'est bon pour ceux qui ont le temps !

Pendant que Mathilde continuait de s'affairer, tout en remuant au fond d'elle-même les plus tristes pensées, un jeune étranger, enveloppé d'un pardessus écossais et suivi d'un gamin d'environ treize ans, porteur d'un chevalet, d'un pliant et d'une boîte assez volumineuse, rôdait autour de la Closerie qu'il examinait sur toutes ses faces. Après beaucoup d'hésitations, de tâtonnements, il finit par découvrir au delà des étables une barrière non cadenassée, qui fermait un champ immense, tout doré de soleil.

—Ça va bien ! murmura-t-il.

Des mains de son portefaix improvisé qui l'observait avec des yeux énormes, il prit l'attirail, puis d'un geste pompeux, il tendit une pièce de deux francs en disant :

—Tiens, mon brave !

Un gamin de Paris eût répondu : " Merci, mon prince." Le gamin de Clairville se contenta de rire, d'un rire béat qui lui fendit la bouche jusqu'aux oreilles, et détala précipitamment au galop de ses pieds nus.

Le jeune homme s'avança vers le point culminant du champ et s'installa devant son chevalet, sous un pommier superbe ; la Closerie se présentait à son avantage, derrière cette masse d'arbres arrondis et fructueux, symbole de richesse et de prospérité ! Quelle idée ingénieuse il avait eue là ! Cela lui permettait d'attendre sur place les bonnes inspirations et

peut-être de se ménager une entrée en matière ! Car, comment se présente-t-on dans ces fermes ? En quelle langue parle-t-on à ces paysans, êtres aussi énigmatiques, aussi déconcertants que les Groënländais et les Esquimaux ? Pour la première fois de sa vie, Roger Daubreuil se sentait embarrassé. Puis il y avait là-bas des vaches aux yeux hostiles, aux cornes menaçantes. . . Mais bah ! à vaincre sans péril on triomphe sans gloire ; et le jeune homme, bravement, se mit à vider ses tubes de couleurs.

Au bout de quelques minutes, il s'aperçut qu'il n'était pas seul dans le champ : les bêtes, en s'écartant, venaient de démasquer une grande paysanne massive qui évoluait lourdement, près d'une haie, au milieu des cannes (1) qui luisaient dans l'herbe comme autant de soleils. Elle les prenait une à une, les déposait dans une petite voiture à bras et finalement, empoignant les brancards et poussant le véhicule, elle s'avança entre les pommiers dans une coulée de lumière ardente qui faisait flamber ses cheveux roux.

— Oh ! délicieux ! . . . Très normand . . . pittoresque au possible !

Zélie lâcha les brancards si violemment, qu'une cruche perdit l'équilibre et laissa jaillir sur l'herbe un brusque flot de lait.

— Arrêtez ! arrêtez ! criait le Parisien, joignant le geste à la parole ; restez où vous êtes . . . Cinq minutes ! Je vous demande cinq minutes pour faire votre portrait.

— Me tirer en portrait ? bredouilla la servante.

Cramoisière, les bras pendants, les mains raides, elle demeurait ébahie devant ce Monsieur qui avait l'air très bien, qui tombait on ne savait d'où et qu'elle trouvait installé là comme chez lui.

— Monsieur est photographe ? put-elle dire enfin de sa voix traînante.

(1) Cruches à lait.

—C'est ça ! Je fais de la photographié en couleurs ; oh ! soyez sans crainte, vous n'aurez rien à payer ; c'est pour moi.

Cette fois, l'ébahissement atteignit ce degré redoutable où il abolit la notion du réel et supprime la pensée ; Zélie, réduite à un état purement passif, laissa Roger opérer à l'aise pendant un laps de temps qu'elle ne put mesurer. Subitement, une voix cristalline retentit au seuil du clos :

—Zélie ! on m'envoie vous demander ce que vous faites . .

Tandis que la servante, interdite et confuse, balbutiait des choses inintelligibles, Roger se levait, étouffant une exclamation ravie. Par exemple ! il avait trop de chance : elle ! la petite fée rose de l'autre jour ! Il est vrai qu'elle n'était plus en rose : elle portait, juste Ciel ! un corsage de percale déteinte et une vilaine jupe courte, découvrant une paire de gros souliers ! Par quel miracle trouvait-elle moyen de rester aussi jolie, et d'effleurer l'herbe comme avec des escarpins ?

Mais Léa, littéralement abasourdie, presque éffolée par la stupeur de cette rencontre et par l'humiliation d'être surprise en pareil négligé, se tenait immobile à dix pas du jeune homme ; un tumulte d'impressions contradictoires la faisaient trembler. Elle entendit à peine la phrase de salutation ; bientôt, pourtant, la joie prit le dessus. Alors, luttant contre son embarras, décuplé par la présence de Zélie qu'elle n'eût cependant pas voulu éloigner, Léa s'approcha, minaudant un peu, avec ce mélange de naïveté et de prétention qui lui était spécial.

—Bonjour, mon cousin ! fit-elle la main tendue, comment va ma tante ?

—Elle ne va pas plus mal, Mademoiselle ma cousine, et je constate avec bonheur que vous n'avez pas changé non plus depuis l'assemblée !

—Vous dites cela, murmura-t-elle en rougissant, mais je suis sûre que vous ne m'avez pas reconnue d'abord . .

Et Léa, d'un air très affligé, tirait les plis de sa vieille jupe.

—Comment donc ! protesta le jeune Daubreuil, vous me faites l'effet d'être déguisée, voilà ! Et n'est-ce pas la vérité ? Ne jouez-vous pas à la fermière, comme les marquises de Trianon ?

—Merci ! s'écria Léa, ne pouvant contenir l'élan de sa reconnaissance.

Puis, s'apercevant qu'il la regardait avec étonnement, elle eut peur d'avoir dit une sottise.

—Alors, reprit-elle d'une voix mal assurée, vous voilà dans le pays ?

—Comme vous le voyez ; je profite de mes vacances pour explorer la contrée avec mon chevalet, aussi sorcier que mon automobile aux yeux des bonnes gens ! Je passais tout près de Clairville, et, ma foi . .

—Vous allez entrer chez nous ? invita Mlle Brissot avec une certaine gêne, car un vague instinct l'avertissait que la visite ne serait pas du goût de son père.

—Certes ! répondit le beau-fils d'Amélie, le temps de réunir tous mes accessoires, et de les confier. . Ah ça ! je dois sans doute un dédommagement à cette brave fille, pour la sermonce qu'elle va s'attirer à cause de moi. Elle a de l'attitude de la couleur, savez-vous ? Cela a tenté mon pinceau. Mais je l'ai détournée de sa besogne et de plus, j'ai commis une violation de propriété ! Ne sont-ce point là deux cas pendables ?

—Je ne crois pas qu'on vous pende, même une fois ! répliqua-t-elle en riant, de son joli rire si frais.

Mais, sans savoir pourquoi, elle éprouvait un malaise. Du portrait de Zélie il n'était plus question, et la grande rousse, libérée de sa contrainte, écoutait curieusement, tout en faisant mine de caler ses cruches avec la paille qui garnissait le fond de la voiture.

—Ainsi, vous savez peindre ? interrogea Léa.

—Certainement ; j'ai envoyé plusieurs tableaux au Salon.

Roger se gardait bien d'ajouter que ces envois avaient été impitoyablement exilés du sanctuaire !

— Oh ! montrez donc, s'écria la jeune fille en se glissant derrière lui. C'est superbe !

Et Léa joignait les mains, en toute confiance, devant le barbouillage où l'œil le plus expérimenté eût été bien en peine de démêler quoi que ce fût.

Daubreuil rangeait ses tubes avec une lenteur calculée ; mais la situation devenait de plus en plus embarrassante et ne pouvait se prolonger. Déjà la rosée perlait au bout des herbes ; de longues bandes de brume, à l'effet curieux, striaient le paysage d'automne ; Zélie finissait par s'éloigner du côté de la barrière, et Léa répétait :

— Venez-vous à la maison ?

Il fallait absolument qu'il entrât ou qu'il s'en allât... C'était une alternative fort ennuyeuse ; s'en aller ainsi, c'était ridicule ; entrer... cela ne lui disait rien pour aujourd'hui. Il avait voulu revoir Léa, qui, décidément, hantait ses rêves ; il l'avait revue. Que lui importait le reste, cette Closerie rébarbative, cette Mathilde puritaine, ce fermier qui menait son monde à la baguette et que Roger se représentait comme un père tyran ?

L'étourdi se décida brusquement ; tirant sa montre, — un chronomètre des plus *select* — il exclama :

— Diantre ! six heures un quart ! Désolé, désolé ! C'est la faute de cette bonne fille ; je dois être à la villa dans une demi-heure ! On y fait de la musique, ce soir, et l'on compte sur mon violon !

— Vous jouez du violon ?

— Oh ! je joue un peu de tout, répondit-il, avec le petit rire satisfait dont il ponctuait presque toujours ses phrases. Alors, j'aurai l'honneur de me présenter une autre fois chez Monsieur votre père ; d'abord, il est tard, je craindrais de déranger en tombant ainsi, comme un bolide... et je ne suis vraiment pas en tenue de visite !

— Eh bien ! au revoir, dit Léa troublée.

— Au revoir ! répéta Roger avec un accent très significatif.

Leurs mains se tendirent à la fois l'une vers l'autre ; quelques secondes après, Daubreuil, chargé de son attirail, arpentait la route en monologuant :

— Ce n'est pas très correct cette façon de s'esquiver sans avoir salué le "paternel". Bah ! bah ! ces paysans sont bien incompetents en la matière !

Léa, cillant comme une personne mal éveillée et se posant mille questions, rejoignait Zélie qui faisait entrer la voiture dans la cour de la ferme en disant d'un air bonasse :

— Alors, c'est votre cousin, Mam'zelle ? Un joli Monsieur, pour sûr, et qui doit en avoir des écus, pour se promener comme ça ! En voilà encore un qui est plus riche que moi !

X

LA HAIE-D'ÉPINE

Il est près de neuf heures ; dans la grande salle de la Haie-d'Épine, Mme Chaumel tricote sous la lampe, tandis que son fils, adossé à la cheminée, feuillette une revue agricole ; ils sont seuls dans la vaste pièce à quatre fenêtres qui prend toute la largeur de la maison, mais ils sentent, autour d'eux, d'invisibles présences. En cet intérieur patriarcal, chaque objet a son histoire ; les meubles anciens, solides, portent l'empreinte d'une race, exhalent le parfum des traditions.

L'immense table ronde, qui occupe le milieu, fut souvent bénie par la main d'un prêtre, pour des agapes où la charité régna toujours, comme en témoigne cet écriteau, cloué sur la porte d'entrée :

Hors d'ici médisants dont la langue coupable
 Déchire l'honneur des absents ;
 On ne permet à cette table
 Que des entretiens innocents. (1)

(1) Inscription remarquée dans une maison de cultivateurs.

Depuis des minutes, le silence est profond ; on entend cliqueter les aiguilles du tricot ; Louis Chaumel laisse retomber la revue qui lui cachait le visage ; ses traits apparaissent, un peu défaits.

— Vous ne me dites plus rien, reprend-il avec douceur ; est-ce que je vous aurais froissée, maman ?

— Non, mon pauvre garçon, non, répond Mme Chaumel d'une voix basse et rauque ; seulement, je ne peux pas me faire à cette idée-là. Cela ressemble si peu à ce que j'espérais.

— Oh ! maman, ne me parlez plus de fortune ! La fortune.. j'en ai, malheureusement, plus que ma part, ajouta-t-il, pensant au frère et à la sœur disparus. Une jeune fille vaut-elle moins parce qu'elle est moins dotée ? Vous qui venez de faire la prière avec vos domestiques, aux pieds du Crucifix que voilà, vous qui savez si bien que les plus pauvres gens sont nos égaux devant Dieu . .

— Tu dis de belles choses, et tu es plus savant que moi, interrompit la mère avec un mélange d'humilité et d'entêtement. Que veux-tu ? j'ai toujours vu, dans les mariages, les familles s'occuper d'assortir les fortunes comme tout le reste, et le monde n'en allait pas plus mal, à ce qu'il me semble. Maître Bienaimé fait valoir les terres de M. de Presly, mais combien a-t-il de vergées à lui ? . . . Avec ça, on prétend... il y a des bruits qui courent . . . Dire que si tu voulais tu aurais Marthe ! Marthe qui t'irait si bien ! . .

— Mais puisque ce n'est pas elle que j'aime, interrompit Louis, souffrant réellement de se trouver, pour la première fois, en conflit d'âme avec cette mère qu'il entourait d'un culte.

— C'est cela justement ! répliqua Mme Chaumel ; quand je pense que tu aimes Léa . . . si encore tu m'avais parlé . . d'une autre . . Mais Léa . . Léa . . Léa . .

Posant son tricot, tenant ses deux mains à plat sur ses genoux, elle répétait le nom comme pour enfoncer, de force, l'idée en son esprit.

— Non, jamais je ne me serais figuré... Toi et Léa, mon pauvre garçon ! Mais c'est le "jour et la nuit" !

— Vous croyez ? fit le jeune homme, attachant sur elle ses grands yeux tristes.

— Mais quand ça s'est-il fait... et comment...

— Je ne pourrais pas vous le dire, murmura Louis Chaumel, s'accoudant à la cheminée. Elle a toujours été mêlée à ma vie, si bien mêlée que je ne vois plus du tout ma vie sans elle, ni dans le passé, ni dans l'avenir... Ah ! elle est créée, celle-là, pour mettre la joie et l'animation autour d'elle. Seulement elle a besoin d'être guidée, comme une petite qu'on tient par la main... Je crois qu'avec la grâce du bon Dieu, je la prendrai comme il faut la prendre... et vous verrez, maman...

Ah ! c'était beau, cet enthousiasme juvénile, cette conviction absolue... Mme Chaumel, impressionnée, fixait ce Louis qui ne doutait de rien parce qu'il aimait ! Oui, plus que cette grâce, cette fraîcheur, ce sourire, il aimait l'âme qu'il avait soif d'initier et de former. Et il aimait encore, à travers Léa, sa jeunesse à lui, et son adolescence, tout illuminées de cette image, tout embaumées de ce parfum. Si Louis n'avait eu à combattre, chez Léa, que de vagues rêveries, si les illusions de la jeune fille n'eussent revêtu en ce moment une forme concrète, la plus séduisante et la plus redoutable, elle eût pu être facile en effet, la victoire de l'amour sauveur, de l'amour chrétien !

Cependant Mme Chaumel hocha de nouveau sa tête, aux bandeaux noirs bien plaqués sur le front ; elle ressemblait à tant d'autres mères, qui veulent forcer leurs fils à être heureux comme elles l'entendent, selon un programme qu'elles ont tracé ; mais elle voulait surtout que Louis fût heureux, et, à se dire qu'il faisait fausse route, elle sentait une angoisse la mordre au cœur.

— Tu es tellement pris, soupira-t-elle après une longue pause, que je passerais peut-être sur la question de fortune.

Mais c'est si étourdi . . c'est si volage ! La vois-tu, chez nous, perdre son temps en lectures et en toilette, sans vouloir mettre la main à rien ? Elle te ferait de la peine, va, et tu regretterais bientôt . .

— Oh ! interrompit Louis, comme vous la jugez mal, la pauvre petite, pour quelques idées en l'air, quelques paroles dites sans y penser, dans des moments de contrariété . . Elle qui est d'une si bonne race, d'une race de travailleurs . . allons donc ! D'abord, continua-t-il, très graves, si elle m'aime, elle entrera dans mes idées, à moi ; elle sait que ma femme devra faire comme ma mère, et je n'ai pas l'intention de tromper Léa sur ce que je demanderai d'elle. Mais je lui rendrai la vie si douce, qu'elle n'aura pas envie de la trouver trop sévère.

Mme Chaumel s'était levée ; Louis alla vers elle, lui saisit les deux mains, et, d'une voix suppliante :

— D'ailleurs, elle aura une mère ici . . Alors, maman, qu'est-ce qui lui manquera ?

Elle détourna les yeux en soupirant encore :

— Il est tard, fit-elle ; c'est assez de conversation pour aujourd'hui.

Le jeune homme eut le cœur serré ; il s'inclina toutefois, présenta son front aux lèvres qui se refermaient, rigides.

— Bonsoir, maman.

— Bonsoir, mon garçon, répondit-elle avec tristesse ; tâche de dormir . .

Dormir, il n'y songeait guère ; longtemps il erra dans le jardin, entre les poiriers lourds de rosée. Il savait bien que sa mère finirait par céder, par sanctionner un choix irrévocable ; mais c'était douloureux, cette lutte, et — il le sentait parfaitement — jamais Mme Chaumel n'accueillerait Léa qu'au prix d'un sacrifice.

“ Si encore tu me parlais . . d'une autre . . ” avait-elle dit ; son fils n'avait même pas compris.

Dans sa vie austère, parmi ses préoccupations élevées,

Louis Chaumel gardait une extrême jeunesse de cœur ; il voulait, chez celle qui serait sa compagne, l'élan joyeux, la tendresse épanouie, répondant à ce qu'il pouvait donner lui-même. Pour lui, Mathilde était comme en marge ; il ne la regardait pas plus qu'on ne regarde une femme mûre, ayant passé l'âge de fonder un foyer. Cette impression, qu'il n'était pas seul à ressentir, s'expliquait par l'aspect habituel de la jeune fille, ses allures si calmes, qu'elles la faisaient paraître indifférente ; son langage un peu lourd, et presque toujours embarrassé quand il ne s'agissait pas de donner des ordres. Jamais Louis ne l'avait entendue émettre une idée personnelle, traduire un sentiment, une émotion. Elle se connaissait trop peu pour savoir se faire connaître ; aussi Louis, tout en l'appréciant beaucoup comme ménagère et comme fermière, n'aurait pas même eu la pensée de chercher en elle le rayon, le bonheur, le charme... Comment, d'ailleurs, la séparer de cette Closerie à laquelle elle semblait liée indissolublement ?

Le jeune homme rentrait, et se disposait à faire sa ronde comme tous les soirs, lorsque, dans le corridor, une main tremblante lui toucha l'épaule ; il poussa un cri :

—Grand'mère ! Vous n'êtes pas couchée ! Etes-vous malade ?

—Non, mon petit ; seulement... j'étais en peine de toi.

Doucement, elle le ramenait vers le jardin ; bien qu'il n'y eût pas de lune, la nuit était très claire ; le ciel, entre les étoiles, avait une teinte bleuâtre, lumineuse, et Mme Jacques put observer la physionomie de son petit-fils.

—Je t'ai vu te promener là, tout seul, continua-t-elle, et t'arrêter, la tête dans la main, comme un homme qui souffre... Eh ! tu n'as pas besoin de parler ; à mon âge, on devine bien des choses... Mon pauvre Louis, tu souffriras encore, car tu ne prends pas le bon chemin pour être heureux...

—Vous aussi, grand'mère ! murmura-t-il sourdement...

—Tu ne comprends pas ce que je veux dire, interrompit la

vieille femme, haletant sous le châle de tricot dont elle s'était enveloppée jusqu'au front. Tu vas au-devant d'un chagrin auquel tu ne penses pas du tout, ni ta mère non plus. Et je ne peux pas te préserver de ça !... Et pour t'adresser là où tu n'as que faire, tu passes auprès de celle qui te convient. . . qui semble créée et mise au monde exprès pour toi par le bon Dieu !

—Marthe ! protesta Louis. Comment savez-vous cela, grand'mère ? Moi, je suis persuadé qu'elle ne voudrait pas.

Il se retourna, car déjà Mme Jacques s'enfonçait dans le noir du corridor, avec un geste mélancolique.

Ni l'un ni l'autre ne se doutaient qu'à cette heure même, la paix nocturne de la Closerie était troublée par une discussion beaucoup plus orageuse. Au pied de l'escalier donnant sur la cuisine, Maître Bienaimé se tenait debout, les bras croisés ; Léa, dont les mains étreignaient la boule de la rampe, et dont le petit corps fondait ses lignes dans l'ombre compacte du recoin, balbutiait d'une voix coupée de sanglots et cependant révoltée :

(A suivre.)

Marie Le Mière.

Savez-vous que la REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE, la plus belle, la mieux illustrée, sort des presses de

L'IMPRIMERIE BILAUDEAU

197 EST, RUE NOTRE-DAME

MONTREAL

Avez-vous des travaux à faire faire ? oui, n'est-ce pas ? Alors, venez donc nous voir.

Une affaire bien comprise

Les résultats que nous avons déjà obtenus avec notre offre des actions des Mines Malouf, nous a démontré qu'une bonne proposition est toujours sûre de rencontrer auprès du public un accueil favorable. Cela nous a démontré, en même temps, que la publicité offerte par la *Revue Franco-Américaine* est de tout premier ordre et qu'elle s'adresse surtout à un public averti. C'est un fait qui aura le double avantage de réjouir nos amis et de faire l'affaire de ceux d'entre eux qui désirent faire des placements profitables et qui ont profité de l'offre que nous leur avons faite.

Nous avons déjà dit quel genre d'entreprise c'était que les Mines Malouf. Situées dans le centre le plus productif de Cobalt et ayant subi avec succès les épreuves les plus sévères, elles en sont rendues à une simple question d'exploitation. C'est-à-dire qu'il ne s'agit plus que sortir du sol le minerai argentifère qui s'y trouve en quantités énormes.

Dix compagnies de Cobalt qui se trouvent tout près des Mines Malouf et exploitent une formation minière identique produisant l'argent au coût moyen de 7 cents l'once. Or, l'argent qui est en demande constante sur le marché, a une valeur moyenne établie de 60 cents l'once. Il suffit pour se convaincre de ce fait de lire les chroniques financières quelque peu sérieuses publiées par les journaux. On peut y voir, au chiffre des dividendes déclarés, combien sérieuse est la proposition que nous avons faite à nos lecteurs qui ont des capitaux à placer.

Dans cette entreprise, comme dans toutes celles du même genre, nous conseillons à nos amis d'agir avec toute la prudence que nous avons déployée nous-mêmes avant d'accepter le contrôle des 300,000 parts des Mines Malouf. Plus que toute autre, une entreprise minière a besoin de la confiance absolue, de l'enthousiasme même de ceux qui s'y intéressent. En résumé, nous voulons des actionnaires comme ceux qui nous sont venus depuis deux semaines que notre proposition est sur le marché.

Il ne fait pas de doute que les Mines Malouf ne soient appelées à un succès colossal. Et cela pour une foule de raisons que nous ne saurions répéter trop souvent.

Economie dans l'exécution des travaux d'autant plus grands que l'exploitation n'est pas soumise aux trop coûteuses spéculations qui ont exigé des déboursés énormes avant d'atteindre des profits.

Accès facile de la mine à proximité d'un chemin de fer.

Formation de la roche commune absolument identique à celles des mines voisines qui paient aujourd'hui de gros dividendes.

J'en ajoute un autre qui ne manque ni d'intérêt, ni d'importance. C'est que les ouvriers chargés de creuser le premier puits (100 pieds de profondeur et de 9 x 6) ont tous exigé des actions pour une partie de leur salaire.

Ces gens-là ont vu la mine; ils ont palpé son minerai; ils l'ont comparé avec celui des mines avoisinantes. Leur expérience vaut donc quelque chose et ne constitue pas un mince encouragement à suivre leur exemple.

Le minerai de Malouf est à base d'argent avec une forte proportion de nickel et de cobalt. C'est la reproduction exacte du minerai qui a permis à d'autres compagnies, en extrayant l'argent seul, de réaliser des profits énormes. Certaines de ces dernières déclaraient tout dernièrement un dividende mensuel de 5%, ce qui représente un taux annuel de 60%.

Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que les Mines Malouf fassent parler d'elles, et prochainement, et soulèvent un intérêt qui ne sera pas même surpassé par la re-

nommée des premières découvertes qui ont été faites à Cobalt.

Les actionnaires des Mines Malouf n'attendent plus que leurs ouvriers frappent une première chute d'argent le long des veines qu'ils ont déjà mises à nu pour calculer sûrement le chiffre de leurs profits. Les analyses que l'on fait continuellement sur le minerai sorti de la mine indiquent sûrement que l'on va vers des gisements d'argent natif qui dépasseront toutes les prévisions.

Ceux qui sont sages, mais progressifs en même temps, feront bien de ne pas perdre de vue cette entreprise.

J. A. Lefebvre.

Conditions d'abonnement.

**TOUJOURS LIRE LES LIGNES SUIVANTES
AVANT D'ÉCRIRE.**

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE,

mensuelle illustrée, est publiée dans la première quinzaine de chaque mois.

L'abonnement est de deux piastres (\$2.00) par année. Toujours faire tomber le renouvellement pour le 1er mai. Le numéro, 15 cents dans les dépôts et 20 cents par la poste. L'abonnement, invariablement payable d'avance, devra être fait par billet de banque [lettre recommandée], par mandat de poste ou d'express, par chèque payable à l'ordre de la Revue Franco-Américaine et au pair à Montréal, ou bon postal.

Quand on se sert de son chèque personnel, ajouter 15 cents pour l'échange..

Pour changement d'adresse, mentionner l'ancienne et écrire bien lisiblement la nouvelle adresse et joindre 10 cents en timbres-poste.

Taux d'annonces: 20 cents par ligne agathe. Pour contrats d'annonces, s'adresser à: **LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, 2487 case postale, Montréal.**

The Malouf Mines, Limited

52 RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

Capital autorisé - - - -	\$200,000
Capital déjà souscrit - - - -	\$100,000

Cette mine est située dans le cœur de Cobalt, à 3 et 1-2 milles du chemin de fer Témiscamingue & Northern, Ontario. Un chemin public du gouvernement longe la propriété.

Actuellement, les actions qui restent à vendre sont à 20 cents, prises par lots de 25 au moins. Aux prévoyants nous conseillons d'acheter immédiatement tandis que c'est le temps. Faites vos paiements par chèque payable au pair à Montréal ou par mandat-poste. à l'ordre de la compagnie.

Pour plus amples informations, analyses de minerais, description de la mine, rapports des ingénieurs sur les opérations, etc., s'adresser à la compagnie qui s'empressera de fournir tous les renseignements.

BLANC DE SOUSCRIPTION.

Messieurs,

Je, soussigné, souscris pour.
parts entièrement acquittées et non assessables du
Capital-Actions de The MALOUF MINES Limited,
pour lesquelles vous trouverez ci-inclus la somme
de (\$)dollars

Nom.

Adresse.

Date. 19.....

P. BILAUDEAU
PRÉSIDENT

J.-L. K-LAFLAMME
SECRETARE

J.-A. LEFEBVRE
TRÉSORIER

HENRI-H. DECELLES, GERANT

Capital, - - \$50,000.00

L'ÉPARGNE FONCIÈRE LIMITÉE

Siège Social : 71a, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

BUT.—Cette Compagnie reçoit des épargnes pour les appliquer sur propriétés foncières ;

MOYEN.—On contribue une piastre par semaine pour former une part de \$260, et on peut souscrire plusieurs parts ;

GESTION.—La Compagnie ne peut distraire plus de \$26. par part, soit 10% du montant à contribuer pour frais de recrutement et de gestion ;

PLACEMENT.—Les contributions sont placées sur biens-fonciers et les revenus sont capitalisés de la même manière, après avoir pourvu aux charges administratives ;

AVANTAGE.—Après avoir contribué \$260. à une piastre par semaine, l'adhérent reçoit une part de revenus proportionnelle sur toute la masse accumulée, revenus qui lui seront remis tous les trois mois sa vie durant ;

REVENUS.—Aucun adhérent ne peut recevoir des revenus dépassant \$65. par part la première année, \$104. la 2e année, \$156. la 3e année, \$208. la 4e année, ni plus de \$260. après cela en une seule année.

 DEMANDEZ UNE CIRCULAIRE EXPLICATIVE. 

Selon les estimées, **\$100,000,000.00** du gouvernement,

ont été réalisés dans la propriété des villes de l'Ouest en 1909.

Avez-vous participé à ces énormes bénéfices? Etes-vous celui qui a réalisé un profit ou le malheureux qui en a eu la chance, mais ne possédait pas assez de jugement pour risquer le marché? Une personne digne de sympathie, c'est celle qui dit: "Il y a cinq ou dix ans, j'ai acheté telle ou telle propriété pour \$100 ou \$500 et elle vaut maintenant \$ 0.000." Allez-vous dire dans cinq ans d'aujourd'hui que vous avez acheté des lots à Poe, Alta., à \$50 ou \$100 chacun, que vous avez réalisé de \$1,000 à \$10,000 pour avoir acheté une propriété dans cette ville en l'an de grâce 1911?

POE UN FUTUR CENTRE COMMERCIAL.

Poe est situé sur la ligne principale du Grand-Tronc-Pacifique entre Edmonton et Saskatoon, dans l'un des plus beaux districts agricoles et des plus peuplés de l'Ouest Canadien, possédant de riches mines de charbon; situé près de rivières et de lacs à proximité des forêts. Ces ressources naturelles assurent aux habitants de cette ville, un coût peu élevé de la vie, et d'une grande activité commerciale, choses essentielles pour l'érection d'une grande ville, créant ainsi une propriété foncière de grande valeur.

POE UN CENTRE DE MANUFACTURES.

Ce site de la ville et le territoire contigu a toutes les choses exigées par les manufacturiers pour l'installation de grandes usines ou de grosses entreprises de tous genres employant un grand nombre de personnes. Les rivières et les lacs fournissent l'eau, les mines et les forêts fournissent le combustible et le matériel de construction à bon marché, les terres agricoles fournissent les produits de la ferme, de sorte que les habitants peuvent vivre à un vrai bon marché.

Déjà plus de 200 lots ont été vendus, et plusieurs de ces lots ont déjà changé de mains avec une augmentation substantielle. La plupart de ces lots ont été achetés par des hommes d'affaires de tout le Canada, qui maintenant bénéficient de leur prévoyance.

Le site de la ville est haut et sec et très propice à la construction.

L'OPPORTUNITE

ne signifie rien si vous ne possédez pas le courage d'agir. Vous pouvez posséder une grande sagesse, voyager beaucoup et voir ainsi toutes sortes de chances de faire de l'argent, mais à moins que vous n'ayez le courage d'agir sur votre propre jugement et votre propre sagesse, ces qualités ne vous sont d'aucune utilité.

Les lots de Poe sont un bon placement aux prix actuels. La ville est forcée de grandir vite. Grâce aux conditions faciles de paiement, vous avez la possibilité d'acheter.

LES TITRES TORRENS.

Nous possédons la ville de Poe sous le système des titres Torrens. Avec ce système, le titre est garanti par le gouvernement, dès lors absolument sûr.

PRIX ET TERMES.

Les prix des lots sont de \$50 à \$100 chacun, et on peut les acheter aux conditions de 10 pour cent comptant, la balance en dix-huit paiements égaux mensuels; ou le quart comptant et la balance en six, douze ou dix-huit mois.

INFORMATIONS.

Nous avons publié une circulaire attrayante donnant toutes les informations relatives à la ville et à ses perspectives, avec une carte montrant les lots à vendre. Si vous désirez recevoir cette jolie circulaire, détachez le coupon ci-joint et adressez-nous le par le prochain courrier.

Poe est une bonne ville nouvelle où vous pouvez aller faire des affaires ou pratiquer une profession.

THE WALCH LAND CO., TERRAINS, SITES DE VILLES
ET PLACEMENTS.
PORTAGE AVE., Winnipeg, Canada.
Corner FORT Street,

Coupon d'information.— Messieurs, — Voulez-vous s'il vous plaît, m'envoyer toutes les informations relatives à la ville de POE avec une carte et la liste des prix et obliger votre tout dévoué,

.....
Nom

.....
Bureau de Poste et Province



POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE

(HEBDOMADAIRE)

C'est le titre d'une publication que la "Revue Franco-Américaine" va entreprendre pour répondre au désir de tous les amis de la cause qu'elle défend.

Nous l'avons annoncée le mois dernier, et nous avons déjà pour notre future publication une liste d'abonnés fort respectable. Nous en remercions très cordialement nos amis pour l'empressement qu'ils mettent à nous seconder dans cette nouvelle entreprise. Qu'ils continuent la propagande dans leur entourage, parmi leurs amis qui sont aussi les nôtres.

Le "Gaulois" publiera son premier numéro dans quelques semaines.

Nous avertissons ceux qui désirent en posséder la série complète, de ne pas tarder à nous envoyer leur abonnement dès maintenant.

Le "GAULOIS", revue littéraire, politique et artistique. Grand format.

Questions d'actualité, traitées au point de vue des intérêts canadiens-français. — Feuilletons irréprochables. — Une revue qui intéressera tous les membres de la famille et pourra être mise entre toutes les mains.

Prix de l'abonnement : \$2.00 par année.

Adresse : **LE GAULOIS**, Boîte **2487**,

MONTREAL

CARTES PROFESSIONNELLES

AD. ARCHAMBAULT

EUG. L. JALBERT

ARCHAMBAULT & JALBERT

Avocats et Notaires

pour les Etats de Rhode-Island et Massachusetts, et Commissaires pour la législation des Actes pour le Canada.

Chambre 10, Longley Building, WOONSOCKET, R. I.

Tel. 233-R

LAURENT MOISAN

MANUFACTURIER DE

MARBRE ARTIFICIEL

946-950 Rue St-Valier, Québec.

Manteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnnes, Colonnnettes, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion, Piédestaux, Monuments pour Cimetière, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans.

Les Dessins, Moulés, Modelage et Sculpture sur Bois et Coulage en Plâtre recevront une attention toute spéciale. EXECUTION PROMPTE A DES PRIX TRÈS BAS

Une visite est respectueusement sollicitée. TEL. 3251

Bell, Est 2390

Marchands-358

J.O. LABRECQUE & Cie

AGENTS POUR LE

CHARBON

DIAMANT

NOIR . . .

141 Rue Wolfe

MONTREAL

Controlons nos Epargnes !

Protégeons nos Familles !

Défendons nos Institutions Nationales !

Trois buts que l'on atteint en s'enrôlant dans

L'UNION ST-JEAN BAPTISTE D'AMERIQUE

La plus sûre, la mieux organisée des sociétés de secours mutuels aux Etats-Unis.

LISEZ "L'UNION," organe officiel de la Société, le plus vigoureux des journaux franco-américains.

ADRESSE: L'Union St-Jean Baptiste d'Amérique, Woonsocket, R. I.

M. ARTHUR LANGEVIN

371 Rue Marquette, Montréal.

AGENT DE LA

REVUE FRANCO-AMERICAINE

POUR MONTREAL ET DISTRICT

LE GRAND-TRONC

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS QUITTANT LA GARE BONAVENTURE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

- 7.16 A.M.—(Tous les jours) pour Richmond et gares intermédiaires.
7.26 A.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Massena Springs.
8.00 A.M.—(Tous les jours) pour Richmond, Sherbrooke, Portland; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec).
8.30 A.M.—(Tous les jours) pour Coteau Jct., Glen Robertson, Alexandria, Ottawa, Valleyfield et les points sur la division d'Ottawa.
8.31 A.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, St. Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via V. C. R'y.
8.35 A.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.
8.51 A.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Chambly, Marieville, Farnham, Granby et Waterloo via V. C. R'y.
9.00 A.M.—(Tous les jours) "International Limitée" pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points à l'ouest.
9.45 A.M.—(Tous les jours) pour Vaudreuil, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto et gares intermédiaires.
1.35 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Iberville, St. Albans, Burlington et White River Jct.
3.00 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York.
3.55 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Ste-Anne, Coteau Jct., Valleyfield, Glen Robertson, Alexandria, Ottawa et les points sur la division d'Ottawa.
4.16 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.
4.20 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.
4.21 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon et Fort Covington.
4.50 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Rouses Point, et gares intermédiaires.
4.55 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.
5.20 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Hyacinthe, et gares intermédiaires.
5.30 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Iberville et St-Albans.
6.25 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.
7.25 P.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.
7.30 P.M.—(Tous les jours) pour Corawall, Brockville, Kingston, Belleville et Toronto.
8.00 P.M.—(Tous les jours) pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa et les points sur la division d'Ottawa.
8.15 P.M.—(Tous les jours) pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.
8.30 P.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via V. C. R'y.
10.30 P.M.—(Tous les jours) pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit, Chicago et tous les points à l'ouest.

Pour billets, taux, nappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information s'adresser au bureau de la compagnie, 130 rue St-Jacques, Tél. Main 6905, ou à la gare Bonaventure, Tel. Main 4779.

LE PACIFIQUE CANADIEN LA ROUTE POPULAIRE

ENTRE

Montréal et Québec,
Montréal et Ottawa,
Montréal, Joliette et St-Gabriel,
Montréal, Ste-Agathe, Nominigue
et les Les Laurentides,
Montréal et les Chutes Shawini-
gan,
Montréal et Ste-Anne de Beau-
pré,
Montréal et le Cap de la Magde-
leine,
Montréal, Balak et le Muskoka,

Montréal, St-Jean, N.-B., et les
Provinces Maritimes,
Montréal, Manchester, Nashua,
Lowell, Boston et la Nouvelle-
Angleterre,
Montréal, Toronto, Détroit et Chi-
cago,
Montréal, Sault Ste-Marie, St-
Paul, Duluth, Minneapolis,
Montréal, Fort William, Winnipeg,
Vancouver, le Kootenay et la
Côte du Pacifique.

LES PAQUEBOTS

"EMPRESS"

sont les plus modernes et les plus rapides faisant le service entre
les ports Canadiens et Liverpool.

W. G. ANNABLE,

Agent Général du Trafic-Voyageur
pour les Paquebots.
MONTREAL.

EMILE J. HEBERT.

Agent Général Dépt. des Voyageurs
pour le Chemin de Fer.
MONTREAL.



Extincteur
"PARAGON"

approuvé par les
inspecteurs du
gouvernement



Coffres-forts de toutes dimensions.



Peintures préparées NEW ERA pour maisons

LUDGER GRAVEL, 26, Place Jacques-Cartier

Demandez Catalogue

Tel. Main 512 et 641

FAITES DURER VOS ETRENNES

Un montant de \$2.00 paiera un abonnement d'un an à la

REVUE FRANCO-AMERICAINE.

L'abonnement et le renouvellement des étrennes chaque mois.
Il n'y a pas de meilleur moyen de se rappeler aux amis.

LE DEVOIR

Grand Journal quotidien du soir

DIRECTEUR : - - HENRI BOURASSA

L. P. DESLONGCHAMPS, GERANT

L'édition hebdomadaire donne les principaux articles parus pendant la semaine, les principales nouvelles et tout ce qui intéresse les cultivateurs ; les prix du marché, etc.

"Le DEVOIR"

71a, St-Jacques
MONTREAL

Le DEVOIR est le plus sincère, le plus franc interprète des sentiments canadiens-français ;

Le DEVOIR n'a aucune attache politique ou financière ;

Le DEVOIR est le seul journal canadien-français qui publie des articles signés d'hommes politiques en vue ;

Le DEVOIR ne publie que des romans d'une scrupuleuse honnêteté ;

Le DEVOIR parle de tout ce qui intéresse les cultivateurs..

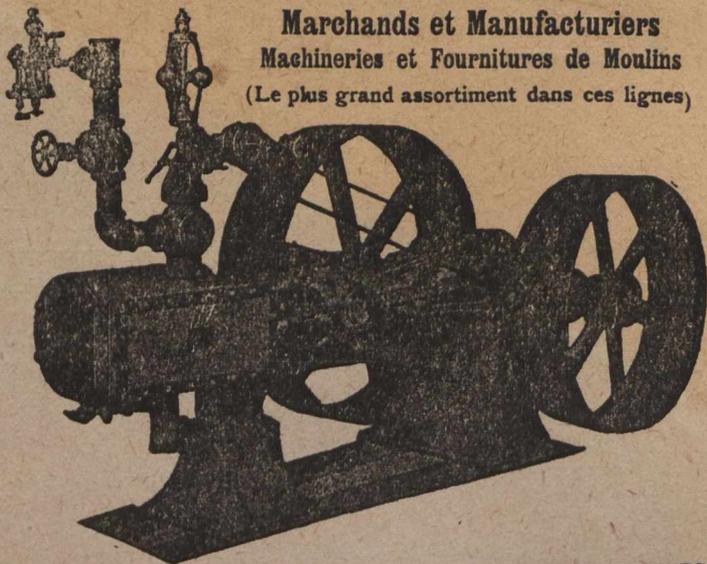
Abonnez-vous au "Devoir"

Édition quotidienne, \$3.00 par année pour
le Canada et les Etats-Unis :: :: :: ::

Édition hebdomadaire, \$1.00 pour le Canada,
\$1.50 pour les Etats-Unis :: :: :: ::

LA CIE CHS. A. PAQUET, Limitée

Marchands et Manufacturiers
Machineries et Fournitures de Moulins
(Le plus grand assortiment dans ces lignes)



Coin des rues DALHOUSIE et ST-JACQUES - Basse Ville, QUEBEC

Système de Chemin de Fer du Grand Tronc

Le fameux Chemin de Fer
Canadien à voie double



La principale artère de communication entre l'Est et l'Ouest

Le système de Chemin de Fer du Grand Tronc atteint, par ses voies propres et ses voies de correspondance, les grands centres du Canada et des Etats-Unis. A part cela, c'est la grande voie pittoresque du Canada.

Les villes historiques de Montréal et de Québec, avec leurs nombreux souvenirs du passé tout autant que leur attrait et leur prospérité de l'heure présente, sont toujours intéressantes.

Aménagement parfait.

Wagons à vestibules,

L'excellence du service de ses wagons-restaurants a valu au système du Grand Tronc une réputation qui s'étend à tout le continent.

Ecrivez et demandez une copie de "Trains 3 et 4," une publication décrivant la route entre Chicago, Portland et Québec. On recevra aussi, sur demande, un magnifique pamphlet sur Montréal et Québec.

W. E. DAVIS

Gérant du service des voyageurs
MONTREAL

G. T. BELL,

Agent général du service des
passagers et des billets, MONTREAL